



Dans l'intérêt de tous
**CONGRÈS
MONDIAL 2012
DURBAN**
<http://congress.world-psi.org>

Décisions du 29^{ème} Congrès mondial de
l'INTERNATIONALE DES SERVICES PUBLICS
Durban, Afrique du Sud
27-30 novembre 2012

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONGRÈS

VOLUME 3

RÉSOLUTIONS No. 3 à 49

et

RÉSOLUTIONS D'URGENCE

Suivies des:

Résolutions déferées au Conseil exécutif de 2013 par le Congrès

Résolutions retirées avant le Congrès

Résolutions retirées par le Congrès

Résolution rejetée par le Congrès

Veillez noter que les Actes du Congrès de l'ISP 2012 comprennent trois volumes: le volume 1 contient la Résolution n° 1 (Programme d'action 2013-2017), le volume 2 contient la Résolution n° 2 (nouveaux Statuts) et le volume 3 contient les Résolutions n° 3 à 49.

Table des matières – Volume 3

Document finalisé le 20 janvier 2013

RÉSOLUTION N° 3 – CRÉER UNE SOCIÉTÉ PLUS RÉILIENTE FACE AUX CATASTROPHES GRÂCE AU RENFORCEMENT DES SERVICES PUBLICS _____	5
RÉSOLUTION N° 4 – L’INTERNATIONALE DES SERVICES PUBLICS SOUTIENT L’ACCES A L’ENSEIGNEMENT SUPERIEUR POUR TOUS _____	6
RÉSOLUTION N° 5 – CADRE D’INTÉRÊT COMMUN-BIENS COMMUNS _____	7
RÉSOLUTION N° 6 – SÉCURITÉ AU TRAVAIL _____	9
RÉSOLUTION N° 7 – ACCÈS UNIVERSEL AUX SOINS DE SANTÉ _____	12
RÉSOLUTION N° 8 – EXIGER DES NORMES ET LA QUALITÉ DES SERVICES DE SANTÉ _____	13
RÉSOLUTION N° 9 – SECTEUR DE LA SANTÉ _____	15
RÉSOLUTION N° 10 – ÉTABLIR DES RATIOS PATIENTS/PERSONNEL INFIRMIER PAR LA DÉFENSE COLLECTIVE DES PATIENTS _____	16
RÉSOLUTION N° 11 – RÉFORMER LES RÉGIMES FISCAUX POUR FINANCER LES SERVICES PUBLICS _____	18
RÉSOLUTION N° 12 – ÉDUQUER ET MOBILISER LES TRAVAILLEURS/EUSES ET LE PUBLIC EN FAVEUR DE SYSTÈMES FISCAUX JUSTES POUR FINANCER LES SERVICES PUBLICS DE GRANDE QUALITÉ _____	19
RÉSOLUTION N° 13 – FISCALITÉ _____	21
RÉSOLUTION N° 14 – LA CONTRE-ATTAQUE MONDIALE CONTRE L’AUSTÉRITÉ _____	22
RÉSOLUTION N° 15 – CONTRE L’IMPUNITÉ AU GUATEMALA _____	24
RÉSOLUTION N° 16 – CONTRE LA RÉFORME DU TRAVAIL AU MEXIQUE _____	25
RÉSOLUTION N° 17 – POUR LE TRAVAIL DÉCENT ET LA GARANTIE D’UN SERVICE PUBLIC DE QUALITÉ _____	26
RÉSOLUTION N° 18 – SOUTIEN À LA CAMPAGNE MONDIALE POUR PLUS DE DROITS CHEZ DEUTSCHE TELEKOM _____	27
RÉSOLUTION N° 19 – DÉFENSE ET PROTECTION DES DROITS SYNDICAUX _____	29
RÉSOLUTION N° 20 – VIOLATION DES DROITS SYNDICAUX PAR LE GOUVERNEMENT DU GUYANA _____	30
RÉSOLUTION N° 21 – SUR LES SERVICES PUBLICS _____	31
RÉSOLUTION N° 22 – COMMERCE _____	32
RÉSOLUTION N° 23 – UNE POLITIQUE ANTI-CRISE DIFFÉRENTE _____	33
RÉSOLUTION N° 24 – AUSTÉRITÉ ET PRIVATISATION _____	35
RÉSOLUTION N° 25 – POURVOYEURS DE MAIN-D’ŒUVRE/AGENCES DE PLACEMENT DANS LE SECTEUR PUBLIC _____	36
RÉSOLUTION N° 26 – SOLIDARITÉ SYNDICALE INTERNATIONALE AVEC L’AMÉRIQUE CENTRALE _____	37
RÉSOLUTION N° 29 – ASSURER LE BIEN COMMUN PAR LES SERVICES PUBLICS ET UN SOCLE DE PROTECTION SOCIALE _____	38
RÉSOLUTION N° 30 – LES RETRAITES: AGIR POUR PRÉSERVER, CONSOLIDER ET AMÉLIORER NOS RÉGIMES DE PROTECTION SOCIALE COLLECTIVE _____	39
RÉSOLUTION N° 31 – CONTRE LE FÉMINICIDE AU MEXIQUE, EN AMÉRIQUE CENTRALE ET EN RÉPUBLIQUE DOMINICAINE _____	40

RÉSOLUTION N° 32 – APRÈS LE COP 17: MILITER POUR DES EMPLOIS ET DES POLITIQUES VERT(E)S _____	41
RÉSOLUTION N° 33 – LE PERSONNEL AUXILIAIRE DE L'ÉDUCATION _____	42
RÉSOLUTION N° 34 – LES RÉSEAUX SECTORIELS DE L'ISP _____	43
RÉSOLUTION N° 35 – PROJET SUR LA MIGRATION _____	44
RÉSOLUTION N° 36 – MIGRATION ET DISCRIMINATION _____	45
RÉSOLUTION N° 37 – PRINCIPES ÉTHIQUES EN MATIÈRE DE RECRUTEMENT INTERNATIONAL _	47
RÉSOLUTION N° 39 – SWAZILAND _____	48
RÉSOLUTION N° 42 – SOLIDARITÉ À L'ÉGARD DU PEUPLE PALESTINIEN ET SOUTIEN À LA CAMPAGNE « BOYCOTT DÉINVESTISSEMENT SANCTIONS » (BDS) _____	49
RÉSOLUTION N° 44 – MALOUINES _____	51
RÉSOLUTION N° 45 – CONCERNANT LA LUTTE DES PEUPLES NGÖBE-BUGLÉ À PANAMA _____	52
RÉSOLUTION N° 47 – UNITÉ SYNDICALE INTERNATIONALE _____	53
RÉSOLUTION N° 49 – LA PALESTINE ET LE MOYEN-ORIENT _____	54
<i>Résolutions d'urgence</i> _____	56
RÉSOLUTION D'URGENCE SUR LES DROITS ELEMENTAIRES DU TRAVAIL POUR LES EMPLOYES DES SERVICES PUBLICS JAPONAIS _____	56
RÉSOLUTION D'URGENCE SUR LE MALI _____	57
RÉSOLUTION D'URGENCE SUR LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO _____	58
RÉSOLUTION D'URGENCE SUR LA TUNISIE _____	59
RÉSOLUTION D'URGENCE SUR L'OUGANDA _____	60
RÉSOLUTION D'URGENCE CONCERNANT LES COTISATIONS DE L'ISP POUR 2013-2017 POUR UNE MEILLEURE EFFICACITE ET PERENNITE DE L'ISP _____	61
<i>Résolutions déferées au Conseil exécutif</i> _____	62
RÉSOLUTION N° 28 – RENFORCER L'ISP ET LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE _____	62
RÉSOLUTION N° 46 – INSTITUTIONNALISER LE PRIX SYNDICAL INTERNATIONAL À LA MÉMOIRE DE G. KANDASAMY AU SEIN DE L'INTERNATIONALE DES SERVICES PUBLICS _____	63
<i>Résolutions retirées avant le Congrès</i> _____	64
PROJET DE RÉSOLUTION N° 27 – RENFORCEMENT SYNDICAL ET SOLIDARITÉ NTERNATIONALE	64
PROJET DE RÉSOLUTION N° 38 – ACCORDS CADRES INTERNATIONAUX _____	64
<i>Résolutions retirées par le Congrès</i> _____	64
PROJET DE RÉSOLUTION N° 40 – PALESTINE & MOYEN-ORIENT (retiré en faveur de la Résolution composite N° 49) _____	64
PROJET DE RÉSOLUTION N° 41 – PALESTINE (retiré en faveur de la Résolution composite N° 49)	64
PROJET DE RÉSOLUTION N° 43 – PALESTINE (retiré en faveur de la Résolution composite N° 49)	64
<i>Résolution rejetée par le Congrès</i> _____	64
PROJET DE RÉSOLUTION N° 48 – COTISATION ANNUELLE _____	64

RÉSOLUTION N° 3 – CRÉER UNE SOCIÉTÉ PLUS RÉSILIENTE FACE AUX CATASTROPHES GRÂCE AU RENFORCEMENT DES SERVICES PUBLICS

Le 29^e Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP),
réuni à Durban, Afrique du Sud, du 27 au 30 novembre 2012

- RAPPELANT** qu'un violent séisme M9 a frappé tout l'est du Japon à 14:46 le 11 mars 2011, provoquant un tsunami et l'effondrement d'une centrale nucléaire qui a précipité le Japon et les pays voisins dans un climat de peur.
- RECONNAISSANT** que le séisme et le tsunami ont fait un grand nombre de victimes ainsi que tout détruit et emporté dans les zones affectées, que l'impact désastreux de l'effondrement de la centrale nucléaire a touché non seulement les alentours de la centrale mais s'est propagé sur une immense partie du territoire, et que la nature de cet impact ne se limite pas seulement à l'exposition à une radiation et contamination nucléaires, y compris une pollution marine, mais aussi à bien d'autres problèmes tels que pertes économiques subies par les entreprises suite aux rumeurs infondées qui circulent sur la région, effondrement de communautés, problèmes de santé mentale et préoccupations économiques et relatives à l'emploi;
- Et, comme indiqué dans la résolution adoptée par les camarades d'Asie-Pacifique de l'ISP lors de l'APRECON d'octobre 2011 et reconfirmé lors du CE de novembre 2011, le Congrès mondial par conséquent:
- PREND NOTE** que les catastrophes ont un impact sur de nombreuses facettes de l'économie et de la société, que bien que dans la plupart des cas il s'agisse de catastrophes naturelles, il existe dans le même temps des catastrophes provoquées par l'homme, que les services publics assument un rôle important à chaque étape – de la prévention des catastrophes aux interventions d'urgence, de réhabilitation et de reconstruction – et que la pression physique et psychologique exercée sur les personnels des services publics qui réalisent ces tâches est incommensurable, et que la privatisation excessive des services publics a exacerbé ces problèmes.
- RECONNAIT** l'urgence de déployer les efforts suivants dans les plus brefs délais:
- i. Renforcement du mécanisme d'intervention d'urgence des Nations Unies et création d'un système de collecte de fonds pour obtenir les fonds nécessaires;
 - ii. Création de nouvelles sources d'énergie renouvelable réduisant notre dépendance envers l'énergie nucléaire et les combustibles fossiles;
 - iii. Promotion des meilleures pratiques à l'échelle internationale, en vue d'une meilleure collaboration dans le domaine de la protection de l'environnement;
 - iv. Présentation de «la relation entre les catastrophes et les services publics» comme l'un des thèmes centraux de la campagne SPQ des Global Unions;
 - v. Organisation des personnels d'intervention d'urgence et établissement de droits syndicaux;
 - vi. Organisation d'une conférence internationale de l'ISP sur les politiques énergétiques;
 - vii. Renforcement et meilleure mise en œuvre des mesures pour les populations réfugiées victimes de catastrophes.
- APPELLE À** la réalisation d'une action commune par les membres des affiliés mondiaux de l'ISP présents dans les services publics afin d'œuvrer pour la création d'une société sûre.
- MANDATE** le Conseil exécutif de l'ISP pour nommer, dans les plus brefs délais, un comité fonctionnant sous sa direction, chargé d'examiner et d'élaborer des stratégies visant à atteindre les objectifs fixés, décrits ci-dessus.

RÉSOLUTION N° 4 – L'INTERNATIONALE DES SERVICES PUBLICS SOUTIENT L'ACCES A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR POUR TOUS

Le 29^e Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP),
réuni à Durban, Afrique du Sud, du 27 au 30 novembre 2012

NOTANT

La présentation donnée par l'Asociación del Personal de la Universidad de Buenos Aires – APUBA [Association du personnel de l'université de Buenos Aires], membre de l'Internationale des Services Publics (ISP) basé en République argentine, pour le compte de la Confederación de los Trabajadores y las Trabajadoras de las Universidades de las Américas – CONTUA [Confédération des travailleurs des universités des Amériques], une organisation qui représente le personnel technique et administratif des universités publiques des Amériques et reconnaît l'ISP comme son représentant syndical international.

NOTANT PAR AILLEURS

Que l'Internationale des Services Publics s'appuie, au niveau international, sur les travailleurs pour défendre les services publics en tant que vecteurs de l'égalité sociale dans le but d'encourager la promotion de la classe ouvrière.

Que la CONTUA est une organisation syndicale qui rassemble le personnel technique et administratif des universités publiques des Amériques et reconnaît l'ISP comme son représentant syndical international.

Que l'enseignement supérieur est, dans le monde entier, menacé par les répercussions négatives des politiques néolibérales adoptées par les gouvernements de nombreux pays centraux qui, sous couvert de la crise économique, en ont profité pour adopter des politiques régressives empêchant la classe ouvrière d'accéder à l'enseignement public de grande qualité.

Qu'au cours de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur tenue par l'UNESCO à Paris en 2009, les positions néolibérales défendues par divers gouvernements de pays centraux ont clairement démontré qu'il était crucial de s'approprier des espaces afin de générer et diffuser la connaissance, d'où les manœuvres agressives de ces gouvernements pour tenter d'exercer une influence déterminée sur les systèmes publics de l'enseignement supérieur.

Que les délégations syndicales présentes à la Conférence de l'UNESCO ont participé activement à un débat idéologique qui entendait notamment identifier la nature publique ou privée de l'enseignement et de la connaissance, la position unanime des syndicats ayant été déterminante afin d'assurer que la déclaration finale de la Conférence appuie l'importance et le bien-fondé de déclarer l'enseignement et la connaissance comme étant des BIENS PUBLICS, cette issue positive ne devant toutefois pas occulter les prises de positions importantes et inquiétantes qui sont contraires aux conclusions mises en avant lors de la réunion tenue à Paris.

EN FOI DE QUOI LE CONGRÈS MONDIAL DE L'INTERNATIONALE DES SERVICES PUBLICS:

UN: Déclare que les principes idéologiques sur lesquels elle s'appuie continuent à reconnaître à l'enseignement supérieur une obligation de changement de la société, de manière à réduire progressivement les inégalités observées dans nos pays. L'enseignement supérieur compris en tant que « bien public » dans la déclaration finale de la Conférence doit inclure et être complété par les notions de gratuité et de financement public, l'égalité des chances en matière d'accès doit être garantie tout comme l'excellence pour tout un chacun, il doit respecter la diversité et présenter une nature démocratique et participative profonde dans un cadre au sein duquel la connaissance est produite et développée sur une base sociale.

DEUX: Déclare que l'enseignement supérieur public doit être protégé sans restriction, ce qui explique pourquoi l'Internationale des Services Publics rejette toute tentative directe ou subreptice d'imposer des critères « de marché » dans le secteur de l'enseignement supérieur, dès lors que ces critères sont quasi systématiquement basés sur des stratégies de financement partiel, des formes de gouvernance, des systèmes d'accréditation ainsi que sur l'internationalisation des institutions.

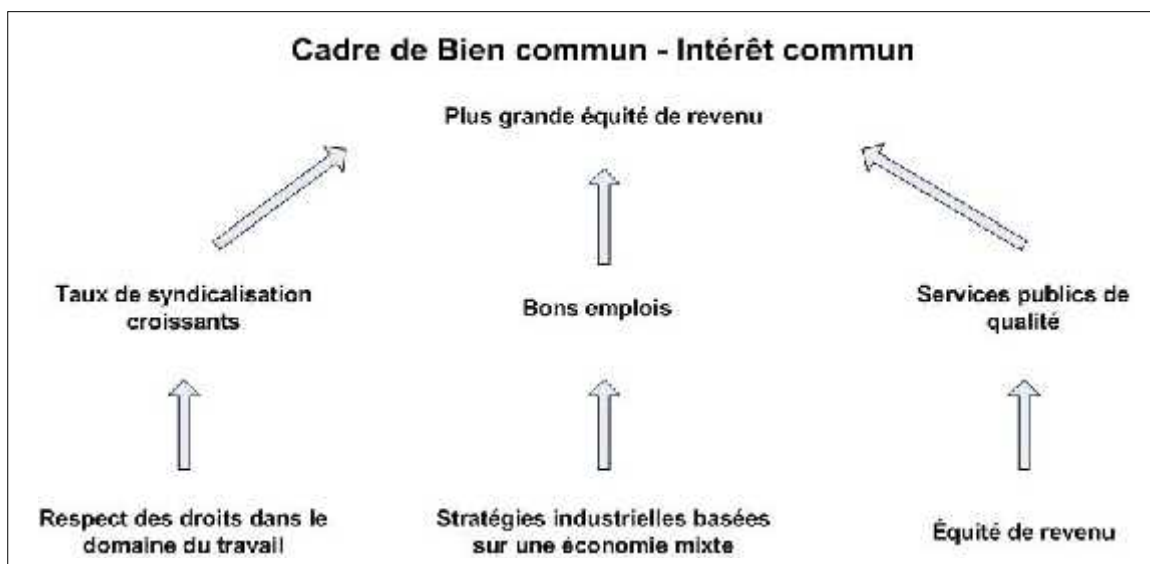
TROIS: Déclare que les travailleurs du service public appellent à un enseignement universitaire plus humaniste, plus démocratique, plus inclusif, plus accessible à la classe ouvrière, qui protège avant tout les droits humains, qui soit gratuit, intégral, financé par l'État et bien encadré sur une base éthique. Par ailleurs, nous réaffirmons notre opposition à la privatisation de l'éducation en général, et de l'enseignement supérieur en particulier.

QUATRE: Salue et applaudit le travail mené par la CONTUA et réaffirme son engagement en termes de soutien et de coopération.

RÉSOLUTION N° 5 – CADRE D'INTÉRÊT COMMUN-BIENS COMMUNS

Le 29^e Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP),
réuni à Durban, Afrique du Sud, du 27 au 30 novembre 2012

RECONNAÎT	que l'inégalité croissante de revenu est le plus grand défi qu'affrontent de nombreux pays dans le monde;
EST ALARMÉ	par l'écart des revenus entre les riches et les pauvres, qui ne cesse de croître depuis 30 ans, rendant les économies nationales plus instables, dégradant le tissu social des nations, réduisant les niveaux de vie de leurs citoyens;
SOUTIENT	que l'inégalité de revenu dans le monde est exacerbée par quatre phénomènes mondiaux: <ul style="list-style-type: none">• Le manque croissant d'équité fiscale dans de nombreuses nations, qui a augmenté les dépenses publiques sur les réductions d'impôt pour les sociétés et les riches, et les a réduites dans les services publics;• L'attaque continue sur les services et les programmes publics dans le monde, qui laisse de plus en plus de citoyens vulnérables se débrouiller seuls;• L'attaque inlassable sur les droits dans le domaine du travail au profit des intérêts des sociétés, qui a conduit au rétrécissement des taux de syndicalisation dans la plupart des pays et à l'incapacité des syndicats de réaliser une plus grande équité de revenu pour les travailleurs; et• L'abandon des stratégies industrielles proactives dans le monde au profit de stratégies non interventionnistes de déréglementation, de libre échange, de privatisation, et de dépenses gouvernementales sur les baisses d'impôt pour les sociétés sans aucun engagement de création d'emploi;
CONSIDÈRE	la valeur des services publics comme étant l'expression de biens communs d'une nation pour des intérêts communs;
AFFIRME	que les services publics fournis par les gouvernements doivent être financés convenablement par des systèmes d'impôt progressif basés sur l'équité;
FAIT REMARQUER	que la masse croissante de preuves empiriques d'organisations internationales, comme le BIT et la Banque mondiale, indique clairement que les taux élevés de syndicalisation conduisent à une plus grande égalisation des revenus;
SOUTIENT	une mise au point de stratégies industrielles par les nations, qui encouragent les économies mixtes basées sur une croissance économique durable, une technologie écologique, une répartition équitable des biens et une justice sociale;
INVITE	l'Internationale des Services Publics (ISP) à adopter un ' <i>Cadre de Bien commun – Intérêt commun</i> ' centré sur: <ul style="list-style-type: none">• Des services publics de qualité qui répondent aux besoins de tous les citoyens et améliorent les valeurs de l'équité et de l'inclusion;• Une équité fiscale basée sur une approche progressive à la répartition des biens;• Des stratégies industrielles qui encouragent des économies mixtes basées sur une croissance économique durable, une technologie écologique, une répartition équitable des biens et une justice sociale; et• La reconnaissance que les droits dans le domaine du travail sont des droits humains et qu'ils constituent un instrument permettant d'atteindre des niveaux élevés d'équité économique et de droits sociaux pour tous les citoyens;



DEMANDE

AVEC INSTANCE

à l'ISP de présenter ce cadre comme une approche de politique économique intelligente pour la réduction de l'inégalité de revenu dans tous les pays;

DEMANDE AVEC INSTANCE

ÉGALEMENT

que l'ISP favorise le Cadre dans sa campagne *Services publics de qualité – À l'Action!* Ainsi que dans ses négociations avec les gouvernements nationaux et les institutions internationales.

RÉSOLUTION N° 6 – SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Le 29^e Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP),
réuni à Durban, Afrique du Sud, du 27 au 30 novembre 2012

REMARQUE QUE:

Des emplois sûrs sécurisent la vie quotidienne, s'ils sont associés à de bonnes conditions d'emploi, à un environnement de travail sécurisé, à des systèmes de sécurité sociale éprouvés en cas de maladie, de congé parental et de chômage, ainsi qu'à une bonne retraite.

REMARQUE ÉGALEMENT QUE:

La sécurité de nos membres dépend de conventions collectives solides, de syndicats forts, des Conventions de l'OIT et des politiques nationales en matière sociale, de santé, de marché du travail et d'éducation. Il existe un lien évident entre la sécurité et l'emploi.

Un marché du travail dynamique repose sur la sécurité de l'emploi. Cette dernière est une mesure de développement social agressive et sensible à la politique qui, à son tour, jette les bases d'une croissance durable, d'une production élevée et de meilleures conditions pour nos membres. Un marché du travail actif ainsi que des politiques sociales, structurelles et industrielles investissant dans l'éducation et la recherche et favorisant l'innovation et le développement de la sécurité sociale contribuent à créer une sécurité d'emploi et un marché du travail dynamique.

Les droits de nos membres dans leur vie professionnelle reposent en partie sur le droit du travail, les conventions collectives et les partenariats équitables. La capacité de réponse aux demandes sociales pour une transition structurelle ou aux demandes d'adaptation rapide des employeurs requiert des conditions, une éducation ainsi que des droits sociaux et syndicaux solides. En tant qu'organisations syndicales, nous sommes responsables, conjointement avec les employeurs, d'assurer la sécurité en période d'adaptation.

Les lois et réglementations nationales et internationales doivent viser la sécurité des membres et encourager une forte influence des syndicats.

Les organisations membres de l'ISP doivent s'assurer que les conventions collectives et les lois soient complémentaires et garantissent de meilleures conditions adaptées aux industries et à la situation du pays concerné. Le droit du travail et les conventions collectives doivent être contraignants pour toutes les parties et protéger les membres dans divers cas de figure. Une confiance mutuelle entre les parties constitue la pierre angulaire de toute coopération. Elle entraîne une amélioration des conditions pour les membres et promet à l'employeur des perspectives, de la stabilité et de la flexibilité à long terme.

Lorsque l'entreprise se voit confrontée à des changements ou à des réductions budgétaires, les conventions collectives doivent répartir les risques entre employeurs et employés. La convention permet de protéger l'individu membre lorsque des changements surviennent dans sa vie professionnelle ou privée. Elle vise à encourager un haut niveau d'employabilité, grâce à la formation et au développement des qualifications. Elle a également pour but de promouvoir des indemnités en cas de congé parental et de permettre aux membres de combiner leur travail et leur rôle de parent.

REMARQUE ÉGALEMENT QUE:

Les prestataires de services financés publiquement ont droit à un environnement de travail de qualité, c'est-à-dire à un lieu de travail sécuritaire et sûr, à une charge de travail raisonnable, à une bonne gestion et à l'absence de harcèlement ou de discrimination. Personne ne devrait être exposé à des troubles physiques ou mentaux sur son lieu de travail.

REMARQUE ÉGALEMENT QUE:

La crise mondiale et l'incertitude économique sont mises en avant par les employeurs pour justifier le fait qu'ils ne sont pas disposés à offrir des emplois plus stables aux travailleurs. Dans d'autres pays, on affirme que la précarité de l'emploi est indispensable lors de tout développement économique fort, pour assurer une croissance durable. Dans de nombreuses régions du monde, les femmes sont davantage en proie à des emplois précaires et à durée déterminée que les hommes. La différence entre les conditions de travail des femmes et des hommes devient évidente lorsque l'on examine les types d'emploi.

Les emplois à durée déterminée, que celle-ci se chiffre en mois, en jours, en heures ou en saisons, n'offrent pas des droits et des conditions de travail aussi sûrs que les emplois permanents. L'emploi précaire est particulièrement courant chez les jeunes, les femmes et les travailleurs migrants, lesquels ne jouissent dès lors que d'une protection plus faible face à la discrimination, à de mauvaises conditions de travail ou à l'exploitation.

REMARQUE ÉGALEMENT QUE:

C'est en temps de crise que le secteur public et l'état de bien-être sont le plus souvent mis à l'épreuve. Réduire les prestations sociales publiques lorsque les revenus fiscaux diminuent, répondre à la crise par le chômage temporaire ou les coupes budgétaires et condamner des centaines de milliers de personnes au chômage alors que les besoins en éducation, en soins de santé et en services sociaux restent constants, ne constituent pas des politiques de croissance. Il est primordial d'assurer régulièrement des gains d'efficacité et des améliorations dans les services. En temps de crise, il est encore plus essentiel que le secteur public conserve son importance et sa force. À cette fin, des formations, des mesures destinées au marché du travail et une politique industrielle solide doivent être lancées. Elles permettront, d'une part, de réduire les effets de la crise et, d'autre part, de récupérer plus vite après celle-ci.

La sécurité sociale et économique constitue l'un des prérequis fondamentaux pour la santé publique. Il existe une corrélation entre une santé publique de qualité et une société offrant une sécurité sociale et économique, ainsi que les mêmes conditions de vie, les mêmes chances et une même justice pour tous. Le développement des systèmes de sécurité sociale traditionnels, qui sont flexibles et dépendent de la situation du pays en question et de ses besoins, est indispensable pour atteindre ces objectifs.

REMARQUE ÉGALEMENT QUE:

Dans de nombreux pays, le système des retraites est en déficit, ou même inexistant.

Dans presque tous les pays, le système des retraites doit être transformé et renforcé. À l'avenir, les réformes des systèmes des retraites deviendront une question centrale. Le rôle du mouvement syndical consiste à participer activement aux débats et à s'assurer par tous les moyens que les gouvernements et preneurs de décision mettent en place des solutions justes pour leurs citoyens. Une retraite représente une obligation à long terme. Les systèmes se développent et les conventions collectives conclues dans ce domaine doivent être durables et fonctionnelles pour les nombreuses années à venir.

Pour assumer comme il se doit la responsabilité qui nous incombe, nous devons améliorer nos collaborations et échanges transnationaux. L'ISP considère que l'accès au système des retraites doit faire fi de toute distinction selon le genre et que la future sécurité économique des individus ne doit pas reposer sur la spéculation.

REMARQUE ÉGALEMENT QUE:

Dans de nombreux pays, le droit à un salaire de subsistance diffère du droit à un salaire minimum. Dans un pays sur cinq, le salaire minimum est situé sous le seuil de pauvreté de 2 dollars par jour. A la suite de la crise économique, des appels ont été lancés en vue de réduire les salaires pour lutter contre la concurrence.

Dans l'inquiétude, il est important de ne pas oublier le « Serment syndical », par lequel les travailleurs promettent de ne pas entrer en concurrence mutuelle pour des emplois par une diminution des salaires et la détérioration des conditions de travail. Et cela, parce qu'il est évident que des salaires réduits ne permettent pas d'offrir plus d'emplois ni de diminuer le chômage.

Au contraire, nous avons besoin, aux niveaux mondial et régional, de mesures de relance et d'une politique économique pour une croissance plus élevée.

EXHORTE L'ISP

À œuvrer de plus belle et en priorité suivant les objectifs de la Charte de Genève.

EXHORTE LES AFFILIÉS

- 1) À participer au travail de l'ISP en vertu de la Charte de Genève, à le soutenir et à l'adapter aux particularités nationales.
- 2) Sur tous les fronts et en utilisant tous les instruments démocratiques possibles, à lutter pour une société inclusive dotée d'un secteur public fonctionnel, libre de toute corruption et profitant de toute la confiance de la population.

- 3) À collaborer à une politique ambitieuse de lutte contre le chômage grâce au développement continu des compétences des travailleurs du secteur public, à l'écologisation et au bien-être général.
- 4) À assurer la mobilisation au regard du droit à un salaire de subsistance identique au salaire minimum ou aux salaires les plus bas pour les emplois à temps plein.
- 5) Par le biais de conventions collectives et de plaidoyers, à œuvrer en faveur d'une santé publique de qualité et d'une société offrant une sécurité sociale et économique, ainsi que les mêmes conditions de vie, les mêmes chances et une même justice pour tous.
- 6) À améliorer la solidarité entre les travailleurs précaires et ceux jouissant d'un emploi fixe.
- 7) À adapter les Statuts en vue d'organiser les travailleurs précaires.
- 8) À encourager la formation de coordinateurs afin d'organiser les travailleurs précaires.

RÉSOLUTION N° 7 – ACCÈS UNIVERSEL AUX SOINS DE SANTÉ

Le 29^e Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP),
réuni à Durban, Afrique du Sud, du 27 au 30 novembre 2012

NOTANT QUE:

- a) La santé est un droit humain fondamental et doit être accessible de tous les citoyens.
- b) Les maladies représentent une charge de plus en plus lourde dans les différents pays, en particulier dans le monde en développement.
- c) La santé est devenue un produit qui est vendu au plus offrant et, de ce fait, marginalise les pauvres.
- d) La santé connaît une privatisation rapide et, par conséquent, son accessibilité est devenue un privilège et non plus un droit fondamental.

NOTANT PAR AILLEURS QUE:

- e) La situation socio-économique des sociétés subit en permanence les répercussions négatives terribles du manque d'accessibilité à la santé.
- f) Le manque de ressources chronique des services de santé n'est plus le lot des seuls pays en développement mais affecte également les pays développés, notamment au niveau de la production.

ESTIME QUE:

- a) La situation des services de santé, notamment dans les pays en développement, est principalement exacerbée par la pénurie extrême en ressources humaines et en infrastructures.
- b) Le coût des produits pharmaceutiques et médicamenteux est extrêmement élevé pour les pays en développement, posant des difficultés d'accès pour la classe ouvrière.
- c) L'absence de fonds suffisants pour assurer la formation des professionnels de santé des pays en développement aggrave encore le problème des soins de santé dans le cas des pandémies chroniques.

DÉCIDE QUE:

- a) Que le Congrès élabore une campagne de défense de l'accès universel aux soins de santé, indépendamment de la situation politique, économique ou sociale des populations.
- b) Que le Congrès développe des mécanismes de soutien à la promotion des soins de santé pour tous, sur tous les continents, et particulièrement dans les pays en développement.
- c) Que le Congrès élabore une campagne de soutien à la non privatisation de la santé.
- d) De faire du développement des ressources humaines du secteur de la santé la principale priorité et de décourager la migration des personnels de santé.

RÉSOLUTION N° 8 – EXIGER DES NORMES ET LA QUALITÉ DES SERVICES DE SANTÉ

**Le 29^e Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP),
réuni à Durban, Afrique du Sud, du 27 au 30 novembre 2012**

- CONSIDÉRANT** que le Guyana est un état membre de l'OIT qui a ratifié la Convention 149 de l'OIT.
- CONSIDÉRANT** qu'en vertu de la Convention 149 de l'OIT, le Gouvernement du Guyana est tenu de garantir que des lois ou réglementations nationales, ou l'autorité compétente, ou des instances professionnelles compétentes, habilitées par de telles lois ou réglementations, définissent les exigences de base en matière d'enseignement et de formation en soins infirmiers et le contrôle de ces enseignements et formations.
- ET CONSIDÉRANT** que l'enseignement et la formation en soins infirmiers doit être coordonné avec l'enseignement et la formation des autres personnels du secteur de la santé.
- CONSIDÉRANT EN OUTRE** que les lois et réglementations doivent spécifier les exigences pour la pratique des soins infirmiers et limiter telle pratique aux personnes qui satisfont à ces exigences.
- CONSIDÉRANT** que des mesures doivent être prises pour promouvoir la participation du personnel infirmier dans la planification des services infirmiers et sa consultation sur des décisions le concernant, tout en respectant les conditions nationales.
- ET CONSIDÉRANT** que les conditions d'emploi et de travail doivent de préférence être établies par la négociation entre les organisations d'employeurs et de travailleurs concernés.
- ET CONSIDÉRANT** qu'il faut s'efforcer de régler les conflits liés à la détermination des termes et conditions d'emploi par des négociations entre les parties ou bien de telle manière à obtenir la confiance des parties en jeu, au travers de mécanismes indépendants et impartiaux tels que médiation, conciliation et arbitrage volontaire.
- ET CONSIDÉRANT** qu'il est de la responsabilité du Ministère de la Santé de garantir que des services de santé de qualité soient assurés aux citoyens de ce pays par son personnel de santé. Par conséquent, une attention adéquate et correcte devrait être accordée aux établissements de formation et aux conditions sous lesquelles ces formations doivent être dispensées.
- ET CONSIDÉRANT** que l'Ecole de soins infirmiers du Guyana fonctionne depuis plusieurs années dans des conditions lamentables, les enseignants et les étudiants étant forcés de donner et de suivre leurs cours dans un environnement inadéquat, c'est-à-dire:
- Plus de 500 étudiants et étudiantes sont forcés à partager huit (8) installations sanitaires pendant une pause de 15 minutes et une (1) heure pour le déjeuner;
 - Il n'y a que quatre (4) enseignants à temps plein pour assurer le programme professionnel, en comptant des retraités qui rendent vraisemblablement un service à leur noble profession poussés par leur préoccupation et compassion; avec pour résultat plus de 100 étudiants/tes dans une classe au même moment avec un seul enseignant.
 - Étant donné le manque d'espace et de place, les enseignements pratiques sont dispensés dans les salles pratiques à des groupes de 12 étudiants/tes par un seul enseignant épuisé après s'être occupé de trois groupes.
 - Les salles de classe, leur ventilation et l'espace personnel ne sont pas adéquats pour accueillir un nombre d'étudiants dépassant la centaine, situation aggravée par un système de sonorisation doté d'un seul haut-parleur, inaudible pour de nombreux étudiants;

NOTANT	qu'il a fallu abrégé le contenu des examens, étant donné le grand nombre d'étudiants par classe. Malgré cela, les étudiants/tes ont progressé vers d'autres sujets sans savoir s'ils avaient réussi ou échoué aux examens précédents.
NOTANT EN OUTRE	l'engorgement dans les unités de soins (salles communes et cliniques hospitalières) qui a empêché une communication efficace et compromis le processus d'apprentissage/d'enseignement. En conséquence, il n'y a pas eu de contrôle ni d'évaluation des étudiants/tes en soins infirmiers; ceux-ci ont passé 2 semaines dans les espaces cliniques au lieu de la période exigée d'un (1) mois de rotation; tous les étudiants/tes n'ont pas pu effectuer une rotation dans toutes les unités hospitalières (notamment l'Unité de soins intensifs, l'Unité de grande dépendance, le Département ORL; la Clinique ophtalmologique et le Département des soins pédiatriques) pour acquérir les connaissances et l'expérience requises.
PRÉOCCUPÉ	par l'intention du Ministère de la Santé d'ajouter une nouvelle cohorte d'étudiants/tes (plus de 100 à l'école d'infirmières) malgré cet engorgement et cette situation peu souhaitable.
CONSIDÉRANT	que le Guyana Nurses Association et le Guyana Public Service Union ont exhorté publiquement le Ministère à ne pas poursuivre sur cette voie.
OBSERVANT	que lors de l'examen d'état intermédiaire de deuxième année des soins infirmiers, le taux d'échec des étudiants/tes se montait à 80%.
OBSERVANT	en outre qu'au mépris de cette situation, le Ministère de la Santé poursuit son projet d'admettre une nouvelle promotion d'élèves infirmiers/ères dans l'institution, aggravant ainsi l'engorgement de l'école de soins infirmiers, et ce malgré les implications pour les étudiants/tes et enseignants/tes qui lui ont tous exprimé le mécontentement et le malaise que cela provoque.
NOTE	les conséquences dangereuses et dévastatrices que cette situation entraînerait pour les soins de santé au Guyana, qui sont déjà bien compromis par l'exode de nombreux personnels compétents de soins de santé.
EXHORTE	tous les affiliés à soutenir les efforts du Guyana Nurses Association et du Guyana Public Service Union afin d'assurer une formation adéquate pour les infirmières dans un environnement constructif.
MANDATE	le Secrétaire général d'exprimer au Gouvernement du Guyana les préoccupations et le souhait de la conférence que les normes de santé soient respectées conformément aux obligations du Gouvernement du Guyana en vertu de la Convention 149 de l'OIT, et d'attirer l'attention de l'Organisation internationale du travail, de l'Organisation mondiale de la santé et de l'Organisation panaméricaine de la santé sur cette question.

RÉSOLUTION N° 9 – SECTEUR DE LA SANTÉ

**Le 29^e Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP),
réuni à Durban, Afrique du Sud, du 27 au 30 novembre 2012**

NOTE CE QUI SUIVIT:

Le secteur de la santé compte parmi les domaines de l'Internationale des Services Publics (ISP) les plus présents et comptant le plus grand nombre d'affiliés, y compris dans le Cône Sud. Dans notre pays, les affiliés ont lancé un important programme de travail visant à promouvoir des services de santé publique de qualité et à rejeter les politiques publiques en faveur du transfert des prestations de services de santé du secteur public vers le secteur privé.

Dès lors, DÉCIDE:

- 1) Que l'Internationale des Services Publics poursuivra sa lutte contre les projets de privatisation du secteur de la santé défendus par les gouvernements d'Amérique latine et du monde entier et ce, sous toutes ses formes, y compris la sous-traitance, la concession et la privatisation de services de santé.
- 2) Que l'Internationale des Services Publics formera des alliances avec les organisations de la société civile, les groupes d'étudiants et les usagers des systèmes de santé publique, afin de défendre activement la santé publique et de garantir à tous un accès à des services publics de santé de qualité.
- 3) Que l'Internationale des Services Publics continuera de développer sa politique mondiale visant à assurer aux travailleurs de la santé un lieu de travail garantissant leur santé et leur sécurité, dans ce contexte de vagues de violence à l'encontre des travailleurs de la santé de la part des usagers du système et des forces armées.
- 4) De renforcer et de poursuivre le travail du Groupe de travail sur les services de santé en lui allouant davantage de ressources, afin qu'il puisse organiser des réunions annuelles plus longues d'au moins quatre jours.

RÉSOLUTION N° 10 – ÉTABLIR DES RATIOS PATIENTS/PERSONNEL INFIRMIER PAR LA DÉFENSE COLLECTIVE DES PATIENTS

Le 29^e Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP),
réuni à Durban, Afrique du Sud, du 27 au 30 novembre 2012

NOTE ce qui suit:

Alors que la pression s'intensifie sur les systèmes de santé nationaux, exigeant une réduction des budgets et d'« en faire plus avec moins », les infirmières agréées ont réagi avec un effort généralisé pour améliorer les résultats cliniques, réduire les infections nosocomiales, et maintenir un personnel expérimenté. L'établissement de ratios minimums de patients par infirmière est le principe central de ces efforts.

L'utilisation de ratios patients/infirmières dans l'état de Californie aux États-Unis a montré que ces ratios sauvent des vies. Linda Aiken, de l'Université de Pennsylvanie et auteure d'une étude fondamentale en 2010 sur les ratios patients/infirmières, a conclu que ce qui se passe en Californie est pertinent pour les autres états. Plus précisément, l'étude Aiken s'est penchée sur 1,1 million de patients entre 2005 et 2006 et révèle que les ratios patients/infirmières imposés en Californie auraient pu sauver les vies de 468 patients au New Jersey et en Pennsylvanie sur une période de deux ans.

Linda Aiken, qui a mené cette étude et dirige le Centre pour l'action sanitaire et la recherche politique à Penn, a déclaré qu'une meilleure dotation en personnel infirmier pourrait probablement sauver des "milliers de vies par an".

Une analyse de diverses études incluant celle-ci, ainsi que l'expérience concrète des infirmières agréées travaillant avec des ratios, y compris en Nouvelle-Galles du Sud en Australie, révèle que:

- Grâce aux meilleures conditions de travail créées par les ratios, les infirmières agréées restent dans les hôpitaux.
- Grâce à la loi sur les ratios, il n'y a pas de pénuries d'infirmières en Californie.
- Les ratios garantissent que les 15-30% des nouveaux personnels infirmiers diplômés qui quittent leur poste hospitalier dans la première année restent plutôt dans les hôpitaux.
- L'impact sur les soins au patient a été très positif – du point de vue du personnel infirmier.
- Puisque les taux de rétention s'améliorent, qu'il y a moins de roulement, avec un personnel plus stable et de meilleurs soins au patient, les ratios permettent aux hôpitaux de faire des économies.

Défendre ensemble les patients est nécessaire pour obtenir de tels ratios. Nous reconnaissons l'importance de la défense collective des patients pour la santé publique et l'intégrité des soins infirmiers professionnels, notamment dans la lutte contre l'usure, la restructuration, la dégradation, la déréglementation et l'abolition par la privatisation et le rôle croissant des grandes entreprises de soins de santé, chaînes d'hôpitaux, sociétés pharmaceutiques et autres institutions et intérêts économiques puissants qui cherchent à contrôler la disponibilité, l'accès et la qualité des services de santé à des fins lucratives et pour produire des revenus supplémentaires, contre l'intérêt des patients et des consommateurs de soins de santé.

Avoir des effectifs suffisants dans tous les environnements cliniques participe à faire de la santé un droit humain fondamental, une garantie et un droit à des soins de santé humains pour tous, en assurant des services de santé à tous les individus dans l'égalité, selon des normes de soins uniformes, et libre de toute ingérence ou refus motivé par des intérêts commerciaux, économiques ou budgétaires, ou des priorités d'entités, entreprises, associations ou personnes privées ou publiques.

Les ratios patients/infirmière peuvent aider à préserver des systèmes de santé universels à financement public et à mettre en œuvre une norme unique de soins pour tous.

Les infirmières agréées doivent avoir un contrôle suffisant sur les conditions de travail et de pratique qui leur permettent d'assurer les soins de manière indépendante et sans entrave dans l'intérêt exclusif des patients, ce qui ne peut avoir lieu que quand la dotation en personnel permet l'exercice entier du jugement clinique.

L'établissement de tels ratios peut être obtenu au travers de politiques publiques et de négociations collectives; actuellement, c'est là le moyen le plus progressiste, démocratique et efficace pour les infirmières agréées d'asseoir une influence réelle et un contrôle concret des termes et conditions de travail, nécessaire pour assurer les soins infirmiers dans l'intérêt exclusif des patients.

L'éducation et le militantisme sont indispensables pour remplir notre mission de défense des patients – l'éducation politique et économique nous permet de trouver des solutions à la domination des entreprises dans notre société; le militantisme nous donne les moyens de mettre en œuvre ces solutions.

En outre, le pouvoir significatif et croissant des intérêts économiques mondiaux que nous rencontrons dans notre lutte pour contrôler les conditions de notre travail et l'exercice de notre profession afin de protéger nos patients et la santé publique est tel, que nous devons rechercher des organisations et individus alliés aux vues similaires dans les industries de la santé et dans toutes les industries; la solidarité étant la source de notre pouvoir dans notre lutte contre le pouvoir mondial des entreprises, nous nous efforçons d'unir nos forces avec des organisations qui partagent les mêmes valeurs, au-delà de leurs spécificités, et ne pratiquent aucune discrimination en leur sein, que ce soit en termes de race, couleur, nationalité, genre, orientation sexuelle, âge, religion ou conviction politique.

RÉSOLUTION N° 11 – RÉFORMER LES RÉGIMES FISCAUX POUR FINANCER LES SERVICES PUBLICS

**Le 29^e Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP),
réuni à Durban, Afrique du Sud, du 27 au 30 novembre 2012**

- 1. Reconnaissant** que, dans plusieurs pays, les services publics ont subi de sérieuses compressions budgétaires à la suite de la réduction des financements due à la crise financière mondiale qui a débuté en 2007;
- 2. Reconnaissant** qu'en raison des difficultés financières importantes dans de nombreux pays, les fonds consacrés aux services publics ont été réduits de façon à réparer les dégâts causés aux économies par les excès des institutions financières commerciales;
- 3. Affirmant** que l'Internationale des Services Publics plaide pour la réglementation accrue des marchés financiers mondiaux; réclame le plein respect des garanties formulées par les gouvernements selon lesquelles leurs services publics seraient protégés de l'impact de telles crises financières; soutient les efforts intenses effectués sur le plan mondial en vue de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement;
- 4. Reconnaissant** que les services publics reposent sur les droits humains, l'État de droit et la solidarité sociale et que, par conséquent, un financement public suffisant et continu pour les dispenser est nécessaire;
- 5. Déclarant** que les services publics sont parmi les plus importants facteurs de développement économique et social de nos sociétés, qu'ils permettent de rendre accessibles de meilleurs services au plus grand nombre de personnes possibles et qu'ils jouent un rôle important pour la redistribution de la richesse;
- 6. Considérant** que des sommes énormes échappent à toute taxation par le biais des paradis fiscaux et des juridictions « offshore » privant ainsi les États des revenus nécessaires au financement des services publics;
- 7. Reconnaissant** que la concurrence fiscale dommageable que mènent certains États ou certaines juridictions contribuent à réduire les revenus que les États peuvent consacrer au financement des services publics;
- 8. Constatant** que les entreprises profitent largement des services publics pour la réalisation de leurs activités et de leurs profits;
- 9. Déplorant** que beaucoup de mesures fiscales instaurées au cours des trente dernières années dans la plupart des pays ont entraîné une diminution marquée de la contribution des entreprises aux revenus des États et, par conséquent, au financement des services publics;
- 10. Déplorant** la principale et unique cause de l'évasion fiscale par ce que l'on appelle les « prix de transfert ».
- 11. Demandant** que des comptes soient établis « pays par pays » de façon à mettre en lumière les activités liées aux paradis fiscaux des entreprises et de fournir des données comparables sur les conditions de travail à travers le monde.

Recommande au Conseil exécutif et aux organisations membres de:

- A) Demander l'abolition des ententes bilatérales et multilatérales qui permettent l'utilisation des paradis fiscaux pour éluder le paiement d'impôts et exercent des pressions sur les gouvernements, les instances publiques et les institutions internationales pour juguler le phénomène de concurrence fiscale dommageable – régimes fiscaux préférentiels, juridictions « offshore », etc. – afin d'augmenter les ressources financières nécessaires pour soutenir des services publics de qualité.
- B) Demander que des mesures fiscales soient instaurées ou abolies, selon le contexte propre à chaque pays, pour faire en sorte que la contribution des entreprises aux revenus des États soit augmentée, ceci afin de rétablir un meilleur équilibre entre la contribution des particuliers et celle des entreprises dans le financement des services publics.
- C) Exiger des accords sur l'échange d'informations fiscales comprenant toutes les juridictions opaques identifiées, afin de les contraindre à renforcer leurs normes en matière d'échange d'informations.
- D) Exiger que l'Union européenne, le Bureau international des normes comptables, l'Organisation de coopération et de développement économiques, ainsi que les places financières imposent aux entreprises multinationales de préparer leurs comptes « pays par pays » afin de savoir quels ont été les bénéfices dégagés et les impôts payés, dans chaque pays où elles mènent des activités.

RÉSOLUTION N° 12 – ÉDUIQUER ET MOBILISER LES TRAVAILLEURS/EUSES ET LE PUBLIC EN FAVEUR DE SYSTÈMES FISCAUX JUSTES POUR FINANCER LES SERVICES PUBLICS DE GRANDE QUALITÉ

**Le 29^e Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP),
réuni à Durban, Afrique du Sud, du 27 au 30 novembre 2012**

NOTE ce qui suit:

Les services publics de grande qualité sont essentiels au bien-être commun, aux besoins d'une société moderne et au développement de la démocratie. La recherche a démontré que le niveau de dépenses publiques est inextricablement lié à la croissance de l'économie et profite à la société. Il y a de fait une corrélation directe entre les dépenses publiques d'une part et la croissance économique et le progrès social d'autre part. C'est à nous d'éduquer nos membres et le public au sujet de ce lien et d'intervenir pour soutenir les politiques qui améliorent le financement consacré aux services publics de grande qualité.

David Hall, directeur de l'unité chargée de la recherche à l'Université de Greenwich à Londres, a démontré que les nations consacrant un plus grand investissement à l'infrastructure et aux services publics sont mieux placées pour développer leur économie et répondre aux besoins de leurs citoyens. Toutefois, un financement stable pour ce genre d'investissement exige un système fiscal juste et équitable qui peut fournir des revenus soutenus à long terme. La Taxe sur les transactions financières, à savoir un petit pourcentage prélevé sur les échanges institutionnels de devises, actions, obligations, produits dérivés et titres à taux d'intérêt, améliore la robustesse du système fiscal et le rend plus juste et équitable envers tous les citoyens.

Les travailleurs/euses, le grand public et les décideurs doivent prendre conscience que l'austérité imposée pendant cette période difficile nous mène droit au désastre à savoir, une nouvelle récession et une dépression. Nous pouvons progresser vers une meilleure économie si nous éduquons nos membres et mobilisons le public autour d'enjeux qui soutiennent une meilleure politique fiscale et un financement plus important pour les services publics de grande qualité.

CONSIDÉRANT qu'un investissement accru dans les services publics peut garantir et créer les services publics de grande qualité requis par les employeurs, les travailleurs/euses et les citoyens/nes;

CONSIDÉRANT que le financement public est essentiel à de bons services de transports, à une distribution de qualité d'eau et d'électricité, ainsi qu'à d'autres services, comme la santé et l'éducation, qui sont nécessaires au fonctionnement correct d'une économie moderne; et

CONSIDÉRANT que les économies qui perpétuent l'inégalité et la pauvreté tendent à limiter les revenus fiscaux nécessaires pour financer les services publics, limitant ainsi le développement économique de l'ensemble de l'économie. À l'inverse, les nations aux politiques fiscales progressives ont tendance à encourager un cycle de croissance économique, produisant des revenus fiscaux accrus pour investir durablement dans les services publics de grande qualité pour le bien de la société. En outre, les services publics de grande qualité peuvent profiter aux plus démunis et aider à créer une plus grande justice et de meilleures opportunités pour tous; et

CONSIDÉRANT qu'au cours des dernières années, des institutions financières privées ont manipulé des marchés et adopté des pratiques anti-consommateurs, menaçant ainsi l'économie des nations autour du monde. Ces pratiques ont provoqué des fluctuations soudaines dans les marchés avec des conséquences dévastatrices pour les économies, nations, communautés et travailleurs/euses. Cette volatilité a permis la création de bulles économiques qui éclatent de plus en plus souvent, déchirant peu à peu le tissu de notre société; et

CONSIDÉRANT que les dépenses publiques en infrastructure, en services et en programmes de création d'emploi peuvent être notre outil le plus efficace pour faire face à la volatilité du marché. Egalement, en termes de création d'emploi et de réponse efficace aux besoins des nations dévastées par la récession, les dépenses publiques ont été beaucoup plus utiles que d'attendre que les institutions financières privées n'apportent leur aide; et

- CONSIDÉRANT** que le fossé entre les impôts calculés et ceux réellement recouverts est souvent extrêmement large étant donné l'ampleur de l'évasion et de la fraude fiscales. Les pays n'arrivent simplement pas à recouvrer les impôts qui leur sont dus. Cela peut être le résultat d'une évasion fiscale illégale, d'une culture de non-respect ou d'un système de recouvrement d'impôts inefficace et sous-équipé. Dans tous les cas, une telle culture donne un message négatif à tous les citoyens, affaiblit la légitimité du gouvernement et le système fiscal qui finance les services publics; et
- CONSIDÉRANT** que l'investissement public pour la « création d'emploi » est trop souvent offert à des entreprises et sociétés au travers d'avantages fiscaux qui ne sont pas supervisés, et que les entreprises et sociétés qui profitent de ces dépenses publiques ne doivent pas rendre de comptes au final concernant les emplois qu'elles étaient censées créer en échange de cet investissement; et
- CONSIDÉRANT** que l'investissement public en infrastructure et services publics permet également de fournir des avantages extraordinaires aux entreprises, compagnies et individus les plus riches de notre société. Pourtant, ces mêmes entreprises, compagnies et individus bien souvent réussissent à payer des impôts à un taux largement inférieur à leur juste part. Le résultat est que ceux à plus faible niveau de revenu assument une plus grande part du fardeau fiscal total afin de maintenir les services à la société; et
- CONSIDÉRANT** que les gouvernements doivent établir des structures fiscales justes, équitables et progressives qui peuvent garantir les ressources nécessaires à un investissement adéquat dans les services publics de grande qualité, et cela à très long terme;
- DÉCIDE** que l'Internationale des Services Publics prendra des mesures pour soutenir la mise en œuvre de politiques fiscales offrant une plus grande justice, égalité et progressivité, afin d'améliorer les niveaux de financement pour les services publics de grande qualité. De telles politiques sont nécessaires afin de faire face à la volatilité des marchés qui est devenue une caractéristique fréquente de l'économie mondiale; et
- DÉCIDE** que l'Internationale des Services Publics agira pour soutenir l'adoption de taxes sur les transactions financières comme étant un moyen de mettre en œuvre un système de recouvrement fiscal plus juste, équitable et fiable. L'adoption d'un tel système permettra d'améliorer le recouvrement des recettes et de faire face à la volatilité du marché; et
- DÉCIDE** que l'Internationale des Services Publics travaillera avec ses affiliés autour du monde et avec d'autres fédérations syndicales internationales pour éduquer les travailleurs/euses, dirigeants/tes syndicaux et dirigeants/tes politiques et locales sur le besoin de réformes fiscales et de recouvrement afin de soutenir les services publics de qualité. Une telle éducation peut encourager les individus à agir à tout niveau du gouvernement pour obtenir les changements de politique requis en faveur des services publics. Ensemble, nous pouvons mobiliser le public en faveur des changements, réformes et nouvelles directions qui mèneront à une meilleure économie pour le bien commun.

RÉSOLUTION N° 13 – FISCALITÉ

**Le 29^e Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP),
réuni à Durban, Afrique du Sud, du 27 au 30 novembre 2012**

NOTE ce qui suit:

Alors que la crise financière et économique est plus que jamais à l'œuvre, une fiscalité juste et redistributive est plus que jamais nécessaire.

Une société solidaire exige une fiscalité permettant de se doter des moyens nécessaires à la satisfaction des besoins collectifs grâce à des services publics efficaces.

Le dumping fiscal, prôné par les institutions commerciales et financières internationales conduit les gouvernements à baisser les impôts au profit des plus riches et des multinationales.

Les services publics et la protection sociale collective ont été dégradés, l'exclusion sociale s'est accrue et menace la démocratie.

REVENDIQUE de ce fait l'adoption d'une véritable politique fiscale sociale et redistributive:

- L'impôt sur les revenus doit redevenir l'instrument central de la politique fiscale en renforçant sa progressivité garante de correction des inégalités,
- Une réduction forte des impôts indirects dont les taxes sur la consommation, sources d'injustice vis-à-vis des revenus les plus modestes.
- L'arrêt des redistributions à l'envers qui protègent et favorisent les revenus du capital,
- Une taxation plus forte des bénéficiaires des entreprises et notamment de ceux non investis,
- Un véritable rééquilibrage des impôts entre les petites entreprises et les multinationales,
- La taxation des transactions financières laquelle produirait des recettes considérables,
- La lutte contre la fraude fiscale, qui prive les Etats d'importantes recettes et doit devenir une véritable priorité. Il faut en finir avec les paradis fiscaux et avec l'opacité du système bancaire.

Une nouvelle et meilleure politique fiscale s'impose pour répondre de manière adéquate aux besoins publics et sociaux des citoyens et des salariés.

L'ISP et ses affiliés revendiquent une fiscalité équitable pour des services publics durables et de qualité, facteurs de solidarité et de progrès social.

RÉSOLUTION N° 14 – LA CONTRE-ATTAQUE MONDIALE CONTRE L'AUSTÉRITÉ

**Le 29^e Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP),
réuni à Durban, Afrique du Sud, du 27 au 30 novembre 2012**

NOTE ce qui suit:

Autour du monde, de nombreux gouvernements cherchent à résoudre la crise économique actuelle et les graves déficits qu'elle a engendrés dans les revenus nationaux, affectant leurs services publics les plus élémentaires. Certains gouvernements imposent des programmes d'austérité extrêmes alors que d'autres comprennent que de tels programmes ne sont pas seulement cruels et injustes, mais qu'ils ne fonctionnent simplement pas pour résoudre la crise financière à long terme. L'instauration d'une Taxe Robin des Bois sur les transactions spéculatives est une solution possible à cette crise. Cette taxe pourrait générer des centaines de milliards de dollars (US) en revenus totaux annuels, un contrepoids essentiel face aux budgets d'austérité mis en œuvre au nom de la crise budgétaire.

La crise a des conséquences désastreuses dont on ne voit pas la fin.

D'Athènes, où les rideaux baissés des magasins forment la toile de fond symbolique du nombre croissant des sans-abris, aux jeunes chômeurs espagnols dont le nombre a explosé pour atteindre presque la moitié de leur tranche d'âge, aux États-Unis où les efforts d'infrastructure publique sont quasiment à l'arrêt, aux licenciements massifs dans les rangs des personnels des services publics dans tous les secteurs – éducation, santé et transport, entre autres – dans de nombreux pays, aucune nation n'a été épargnée. Licenciements, réductions des plans de retraite, coupes drastiques dans les services sociaux et déclin des opportunités éducatives pour les enfants et les jeunes s'entremêlent dans le spectre d'une chute imminente et concrète à très grande échelle.

La Taxe Robin des Bois offre la possibilité de renverser la situation en ce siècle marqué par dix premières années d'attaques en règle honteuses contre l'égalité et la communauté. Pour beaucoup, parer aux problèmes de faible revenu et de déclin avec des politiques d'austérité mène à des privations et un déclin encore plus accentué, avec des conséquences politiques incertaines.

L'appel à une taxe Robin des Bois mondiale intervient au moment où des ressources critiques, à savoir les bénéfices des compagnies financières et non-financières, sont immobilisées dans les coffres des entreprises. Cela représente aux États-Unis un montant total de 3,6 mille milliards d'USD, 23% du PIB national. Malgré cette accumulation sans précédent de liquidités, l'investissement dans la société est à la traîne, les taux de croissance étant faibles, voire nuls.

La croissance dans le secteur financier de nos nations se poursuit à un rythme élevé, la « financiarisation » occupant une part croissante du PIB. Dans cette croissance du secteur financier, la croissance de l'emploi brille par son absence. Ce secteur ne crée pas non plus de revenus fiscaux adéquats pour le gouvernement puisqu'il est exempté – entièrement ou en partie – de taxes sur les ventes.

Il est grand temps que le secteur financier paie une taxe sur les ventes équitable. L'argument en faveur de cette taxe est bien connu - et trouve écho: les travailleurs/euses paient des taxes sur les chaussures, les fournitures scolaires et les ordinateurs personnels, alors que les spéculateurs financiers ne paient aucune taxe sur les transactions d'actions, obligations, produits dérivés ou devises. Aucune taxe significative sur les ventes n'accompagne la spéculation, alors même que la croissance des transactions spéculatives s'envole. Alors que sa part de l'activité économique dans l'économie mondiale s'accroît, sa contribution aux sociétés où elle se opère est insignifiante voire nulle.

La Taxe Robin des Bois vise à inclure dans nos systèmes fiscaux nationaux respectifs les transactions d'actions, obligations, produits dérivés et devises, l'intention précise étant de taxer les transactions à haute fréquence (High Frequency Trading, HFT). En 2010, le HFT a représenté plus de 70% des transactions de valeurs mobilières aux États-Unis et enregistré également une hausse rapide en Europe et en Asie.

La Taxe Robin des Bois doit être d'abord et surtout payée par les principaux acheteurs/vendeurs d'actifs financiers. On estime que 85% des transactions imposables sont réalisées par des banques et autres institutions financières, telles que les fonds de couverture.

Les effets sont multiples:

1. Une injection immédiate de revenus fiscaux considérables dans les économies nationales pour répondre aux préoccupations des travailleurs/euses en renforçant le secteur public par la protection de l'emploi, la création d'emploi, la protection des retraites, la stabilité des services sociaux et une croissance générale. Nous reconnaissons que l'objectif des revenus tirés de la Taxe Robin des Bois – revitaliser les communautés – serait affaibli si ces fonds étaient consacrés à la réduction de la dette nationale à court terme.

Si les salaires publics sont maintenus, si la priorité est accordée à la création d'emploi, si les écoles, la santé, les transports et autres services publics indispensables au bien-être social, sont établis et consolidés, l'appel au capital privé à investir ces billions de dollars jusqu'à présent immobilisés se fera entendre clairement. Ces milliards, générés par les revenus annuels de la Taxe Robin Hood, sont essentiels à une véritable croissance et à la santé et au bien-être des communautés dans le monde entier.

2. Une taxe sur les ventes des transactions spéculatives réduira la spéculation générale, dont le coût vient s'ajouter aux prix de biens essentiels tels que l'essence et l'alimentation. Une partie importante et croissante des populations de nombreux pays sont incapables de satisfaire leurs besoins de base alors que les prix surpassent les salaires réels de la majorité. L'élimination des coûts attribuables aux transactions financières est un élément clé de toute stratégie visant à apporter une aide rapide et durable aux communautés souffrant de grandes difficultés économiques.
3. De nombreux économistes affirment que le HFT est déstabilisateur et risqué, fragilisant les liquidités plutôt que les multipliant quand elles sont nécessaires. Ils estiment que la réglementation et la réduction de ces transactions est indispensable à la stabilité et à la croissance de l'économie.
4. Une Taxe Robin des Bois qui compenserait dans une certaine mesure la fiscalité régressive (telle que la Taxe sur la valeur ajoutée), libérerait ainsi une partie des revenus des ménages et permettrait une reprise de la demande globale.

Une Taxe Robin des Bois, coordonnée par de nombreux pays, aide à normaliser les transactions financières, à les imposer de manière adéquate et rapproche les pays du monde de l'objectif d'une plus grande coopération économique globale. Elle servirait de point d'ancrage dans une période autrement caractérisée par la concurrence à outrance et l'épuisement des financements pour le service public – un tel financement constituant la colonne vertébrale de niveaux de vie décents pour la grande majorité des sociétés autour du monde.

C'est pourquoi le Congrès **RÉITÈRE** son ferme soutien à la Campagne pour la Taxe Robin des Bois et engagera les ressources nécessaires pour obtenir son adoption autour du monde.

RÉSOLUTION N° 15 – CONTRE L'IMPUNITÉ AU GUATEMALA

**Le 29^e Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP),
réuni à Durban, Afrique du Sud, 27-30 novembre 2012**

NOTE	avec grande préoccupation la recrudescence inquiétante de la violence extrême envers les dirigeants/tes de syndicats et de mouvements sociaux ces dernières années au Guatemala;
DÉPLORANT	le manque de progrès des autorités de ce pays pour élucider les meurtres de syndicalistes et de dirigeants/tes paysans et de communautés, perpétrés par des inconnus;
APPROUVANT	la dénonciation du gouvernement et du système judiciaire guatémaltèque par les syndicats internationaux, au travers de la CSI et des GUF;
CONSIDÉRANT	les problèmes d'impunité actuels et le manque de respect pour le droit à la vie, les droits syndicaux et à la négociation collective;
CONSTERNÉS	par le meurtre au cours des trois dernières années de plus de 20 syndicalistes du secteur de la santé, dont la plupart étaient membres du syndicat national de la santé, <i>Sindicato Nacional de la Salud de Guatemala</i> (SNTSG);
DEMANDE	à ce 29 ^e Congrès mondial qu'il exige du gouvernement guatémaltèque une plus grande célérité dans les enquêtes judiciaires pour trouver les auteurs physiques et intellectuels de ces meurtres ainsi que des sanctions sévères à l'égard des coupables, conformément au système pénal;
EXIGE	en outre toutes les garanties pour l'exercice de la liberté syndicale au Guatemala, la reconnaissance et la promotion du droit à la négociation collective pour les personnels des services publics, la fin de la violence antisyndicale et la fin de l'impunité en cas de crimes contre syndicalistes;
EXHORTE	enfin les délégués/ées du 29 ^e Congrès mondial à envoyer une copie de cette résolution à leur ambassade guatémaltèque dans leurs pays.

RÉSOLUTION N° 16 – CONTRE LA RÉFORME DU TRAVAIL AU MEXIQUE

**Le 29^e Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP),
réuni à Durban, Afrique du Sud, du 27 au 30 novembre 2012**

REMARQUANT que le syndicat des travailleurs du secteur public du District fédéral mexicain (*Sindicato Único de Trabajadores del Gobierno del Distrito Federal de la República de los Estados Unidos Mexicanos*) s'est prononcé sur la scène internationale contre l'adoption du projet de réforme de la législation du travail au Mexique, présenté en mars 2011 et qui réduira sensiblement les droits de millions de travailleurs et, par conséquent, le bien-être de leurs familles.

INQUIETS qu'un marché du travail équilibré ne réside plus au cœur des préoccupations et que les vices de forme et le chômage, qui atteint régulièrement des sommets, soient considérés comme acceptables. La flexibilité nécessaire pour répondre aux exigences de la production a, elle aussi, modifié la nature de l'emploi et les relations de travail. En conséquence, on note une augmentation du travail précaire, des contrats temporaires et de la sous-traitance des services publics. Il n'est dès lors pas surprenant que les travailleurs migrent en vue de trouver un emploi.

REGRETTE que ces soi-disant réformes, appliquées dans d'autres pays, aient dérèglementé et assoupli les normes du travail, permettant ainsi une réduction des coûts de licenciement, une précarisation salariale, l'augmentation des taxes, l'élimination du travail formel et le démantèlement des systèmes de retraite et de sécurité sociale.

RECONNAÎT que l'étendue et le rythme des avancées techniques ont eu une influence radicale sur tous les secteurs de l'économie aux quatre coins de la planète, transformant le monde du travail et les entreprises elles-mêmes. Cependant, la sous-traitance n'apporte qu'une hausse des contrôles à l'égard des travailleurs, une réduction des salaires et une augmentation des licenciements.

SOUTIENT le respect des dispositions de la Constitution du Mexique, en particulier les préceptes des articles 1 et 5, ainsi que des deux sections de l'article 123, qui, dès le départ, n'ont pas été respectés. Si cette nouvelle réforme est adoptée, elle viendra menacer les droits sociaux et le droit du travail de tous les travailleurs. Des garanties seront perdues et les Conventions de l'OIT, ratifiées par le Mexique, seront violées. Nous reconnaissons que certaines modifications sont nécessaires, mais uniquement si ces dernières permettent d'améliorer la situation et ne nuisent pas aux travailleurs.

DEMANDE à tous les affiliés d'appuyer les actions entreprises au Mexique par les affiliés de l'ISP et d'assurer un soutien international massif, afin d'empêcher l'adoption du projet de réforme de la législation du travail au Mexique.

RÉSOLUTION N° 17 – POUR LE TRAVAIL DÉCENT ET LA GARANTIE D'UN SERVICE PUBLIC DE QUALITÉ

**Le 29^e Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP),
réuni à Durban, Afrique du Sud, du 27 au 30 novembre 2012**

CONSIDÉRANT	que le Service public de Guyana depuis les temps coloniaux est un service professionnel de carrière, que les postes de travail sont soumis au régime permanent de la retraite et que la Commission des services publics (PSC) est responsable des nominations de fonctionnaires.
CONSIDÉRANT	que depuis son accession au pouvoir en 1992, le Gouvernement du Guyana a graduellement érodé l'indépendance de la Commission des services publics en lui imposant le moment de pourvoir les postes vacants et parfois les nominations à ces postes.
ET CONSIDÉRANT	que le GPSC a demandé au Gouvernement de cesser d'agir de la sorte.
ET NOTANT	que le Gouvernement a poursuivi ces pratiques.
CONSCIENT	des implications pour les fonctionnaires et pour la crédibilité du service public, le GPSU a poursuivi le gouvernement en justice pour cette pratique illégale et continue, que le tribunal, après examen du cas, a déclaré inconstitutionnelle.
OBSERVANT	que puisque le gouvernement poursuivait cette pratique, le syndicat a attiré son attention sur l'outrage au tribunal dont il se rendait coupable et lui a demandé d'y mettre fin.
CONSCIENT	que le Gouvernement du Guyana tout en cessant de donner des instructions à la PSC a continué à nommer arbitrairement des personnes à ces postes avec des contrats annuels, alors même que la Commission s'efforçait également de pourvoir ces postes.
NOTANT	que le gouvernement a également laissé entendre à ces personnes que se syndiquer pourrait compromettre le renouvellement de leur contrat.
OBSERVANT	que ces nominations entravent les possibilités de promotion et d'ascension sociale du personnel permanent du service public soumis au régime de la retraite, provoquant la frustration et le départ de nombreux travailleurs.
OBSERVANT EN OUTRE AVEC PRÉOCCUPATION	<p>l'échec des nombreux appels lancés au Gouvernement pour qu'il cesse cette pratique et soit plus sensible à et conscient de l'injustice de ses actions, à savoir:</p> <ol style="list-style-type: none">i. l'érosion des droits des travailleurs en réduisant leurs perspectives de carrièreii. l'élimination de la sécurité de l'emploi public, ce qui a provoqué une hausse du nombre des personnels précaires etiii. la politisation du service public du Guyana, qui compromet son intégrité et sa crédibilité.
INVITE	tous les affiliés de l'ISP à soutenir les efforts du GPSU pour rétablir pleinement un service public professionnel et de carrière, où le personnel bénéficie d'une sécurité de l'emploi et doit servir fidèlement le Gouvernement en place, et doit traiter sans crainte ni favoritisme de manière équitable les citoyens du Guyana et tous les autres usagers du Service public.
MANDATE	le Secrétaire général pour qu'il transmette les préoccupations du Congrès au Gouvernement du Guyana.

RÉSOLUTION N° 18 – SOUTIEN À LA CAMPAGNE MONDIALE POUR PLUS DE DROITS CHEZ DEUTSCHE TELEKOM

29^e Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP),
réuni à Durban, Afrique du Sud, du 27 au 30 novembre 2012

NOTE ce qui suit:

Dans le contexte de nos actions cruciales menées pour rétablir le pouvoir et l'importance des syndicats dans le monde entier, la Confédération syndicale internationale (CSI) et le Conseil des syndicats mondiaux, dont l'ISP fait partie, ont convenu de rassembler leurs ressources collectives en vue de soutenir un modèle de campagne d'organisation ciblée à l'échelle internationale. Cette nouvelle initiative concentre le soutien, les ressources et l'engagement du mouvement syndical mondial sur une campagne visant à obtenir des droits au sein d'une multinationale spécifique, et qui servira de modèle, en étant la première d'une série de campagnes mondiales concertées.

En janvier 2011, des représentants des fédérations syndicales internationales, la CSI et des centrales syndicales nationales du monde entier se sont rassemblés et ont choisi Deutsche Telekom comme point de départ pour élaborer leur nouveau modèle d'organisation mondiale. Bien qu'il ne s'agisse pas de la toute première campagne internationale, c'est la première fois que l'ensemble du mouvement syndical mondial se réunit pour collaborer et pour exiger qu'une société internationale fasse respecter des normes en matière de respect des travailleurs et des principes de travail décent, partout où elle a des activités.

Dans leurs pays d'origine, de nombreuses sociétés multinationales européennes connaissent une longue tradition de négociation collective et de dialogue social avec leurs syndicats nationaux, reposant sur le respect des droits fondamentaux des travailleurs. Bien que conflictuels, ces partenariats de négociation ont encouragé l'édification d'entreprises productives et prospères, d'une main-d'œuvre économiquement stable, et de démocraties nationales plus fortes.

Pourtant, tel que l'indiquait récemment Human Rights Watch, bon nombre de ces multinationales n'appliquent pas les meilleures pratiques utilisées dans leur pays d'origine en matière de relations de travail lorsqu'elles s'étendent aux États-Unis et dans d'autres pays du monde. Au lieu de cela, elles adoptent les pires pratiques appliquées dans leur pays d'accueil: manque de respect envers les travailleurs, tactiques d'actions antisyndicales, peur et intimidation à l'encontre des travailleurs qui n'ont pas peur de faire entendre leur voix, et licenciements et représailles lorsqu'ils cherchent à adhérer à un syndicat. Au lieu d'emprunter la bonne voie en matière de droit du travail, et de servir d'exemple positif, ces multinationales s'adaptent au modèle de leur pays d'accueil en s'engageant sur la mauvaise pente envers les droits des travailleurs.

C'est exactement ce que la multinationale allemande Deutsche Telekom a fait lorsqu'elle a étendu son marché aux États-Unis. Les travailleurs américains doivent faire face à des comportements antisyndicaux, qui seraient sans précédent en Allemagne, dans le contexte d'une vaste stratégie agressive de « prévention contre les syndicats », adoptée par Deutsche Telekom dans le cadre de ses efforts visant à parvenir à un « environnement sans syndicat ». Les travailleurs méritent bien mieux de la part d'une société reconnue pour ses relations de travail respectueuses en Allemagne.

Pour cette raison, le *Communication Workers of America* et son homologue allemand *ver.di* ont fait converger leurs forces pour créer un syndicat transnational, TU, représentant communément les intérêts des travailleurs allemands et américains. Cette organisation permet aujourd'hui de coordonner un ensemble de travailleurs qui s'étend dans le monde entier. On estime que Deutsche Telekom emploie 250 000 travailleurs dans 35 pays différents.

L'année dernière, des milliers de membres de *ver.di* ont affiché leur soutien envers les travailleurs de T Mobile USA en se joignant à la réunion annuelle de l'entreprise, en envoyant des délégations aux États-Unis pour qu'elles rencontrent les travailleurs sur certains sites clés de l'organisation, et en ralliant du soutien en Allemagne sous le thème « Nous nous attendons à mieux ». Des centaines d'employés américains de T Mobile sont devenus membres du TU, et les dirigeants ont rencontré leurs collègues de *ver.di*, personnellement comme sur des forums en ligne.

La campagne modèle pour les droits et la voix des travailleurs de Deutsche Telekom cherche à recourir à une coordination et une communication internationale sans précédent, afin d'établir un lien entre les luttes quotidiennes que rencontrent les travailleurs pour créer leurs syndicats et exprimer leurs demandes collectives

de respect des droits fondamentaux et de voie vers un travail décent dans tous les domaines possibles. À l'avenir, des études supplémentaires permettront d'appliquer ce modèle mondial à d'autres secteurs.

DÉCIDE que l'ISP rejoindra le mouvement syndical mondial en soutenant cette campagne internationale visant à aider les travailleurs de Deutsche Telekom à obtenir leurs droits du travail fondamentaux, à se faire entendre sur leur lieu de travail, et à négocier en vue d'obtenir une vie meilleure, pour eux-mêmes comme pour leurs familles.

DÉCIDE que l'ISP publiera les dernières actualités de cette campagne sur son site Internet et fournira des outils permettant aux membres de soutenir la campagne à travers les marchés publics et les stratégies d'investissement des travailleurs, ainsi que par un engagement direct et des campagnes auprès des consommateurs, le cas échéant.

DÉCIDE que l'ISP et ses membres feront preuve de solidarité envers le secteur public par le biais de cette campagne pour le secteur privé, afin de promouvoir l'unité de tous les travailleurs en ces temps de menaces sans précédent.

DÉCIDE que l'ISP fera appel à la CSI afin qu'elle recherche d'autres cibles potentielles dans le secteur public pouvant faire l'objet de futures campagnes concertées, et qu'elle identifie notamment des multinationales impliquées dans la privatisation de services publics.

RÉSOLUTION N° 19 – DÉFENSE ET PROTECTION DES DROITS SYNDICAUX

Le 29^e Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP),
réuni à Durban, Afrique du Sud, du 27 au 30 novembre 2012

RÉAFFIRME	que les droits syndicaux sont des droits humains.
RÉAFFIRME ÉGALEMENT	que dans toute société démocratique, le droit des travailleurs/euses à la liberté syndicale, à se syndiquer, à participer à des négociations collectives et à faire grève est un droit garanti, respecté et exécutoire.
NOTE	que ces droits sont consacrés dans la Déclaration des droits humains des Nations Unies et dans la Convention fondamentale 87 de l'OIT - Liberté syndicale et protection du droit syndical.
OBSERVE	qu'une autre convention a été nécessaire, la Convention 151 de l'OIT sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978, afin d'aider les fonctionnaires (Agents publics) à jouir de ces droits, étant donné les pouvoirs particuliers de leur employeur.
RECONNAÎT	que la démocratie, la justice sociale et économique, les droits humains et les relations harmonieuses ne peuvent pas être maintenues et ne peuvent pas prospérer si la liberté syndicale, la liberté d'expression et les droits syndicaux sont réprimés, bafoués et niés, et si les défenseurs des droits syndicaux sont menacés, intimidés et en grave danger.
RECONNAÎT EN OUTRE	que les activités et les actions antisyndicales ont affaibli la démocratie, la justice économique et sociale, le développement et le bien-être des citoyens et ont contribué à des crimes contre l'humanité.
NOTE	que les personnes qui sont à l'origine de ces délits, à savoir qui refusent aux travailleurs/euses le droit à la liberté syndicale, le droit de se syndiquer et le droit à la négociation collective, ont également contribué à des actes de discrimination et de harcèlement à leur encontre afin de les punir et de les dissuader de s'engager et saper leur détermination à défendre et à représenter leurs camarades travailleurs face aux mauvais traitements et autres formes d'atrocités.
NOTE EN OUTRE	que la discrimination, l'intimidation, les licenciements et autres formes de mauvais traitements ou d'atrocités contre les travailleurs/euses en réaction à leur engagement et à leur participation à des activités syndicales, n'ont pas seulement détruit leurs vies mais aussi celles de leurs familles, y compris des enfants innocents condamnés à la misère, sans possibilité d'avoir une carrière ou un avenir, et mis en péril leur santé, leur bien-être et leur vie.
EXHORTE	tous les affiliés de l'ISP à prendre collectivement des mesures pour affirmer que les droits syndicaux sont des droits humains qui devraient être respectés à niveau international et national.
CONVIENT	de dénoncer sur la scène internationale les individus coupables de violations de droits syndicaux, en définissant un critère permettant l'identification et la classification de ces individus et en développant un site internet international pour les dénoncer publiquement, ainsi que leurs crimes envers les travailleurs/euses; et de chercher des moyens plus efficaces pour déterminer les sanctions punissant ces atrocités et crimes antisyndicaux.

RÉSOLUTION N° 20 – VIOLATION DES DROITS SYNDICAUX PAR LE GOUVERNEMENT DU GUYANA

**Le 29^e Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP),
réuni à Durban, Afrique du Sud, du 27 au 30 novembre 2012**

- CONSIDÉRANT** que la République coopérative du Guyana est un État membre de l'Organisation internationale du travail (OIT) et a ratifié 45 Conventions de l'OIT, y compris les conventions 87, 98 et 151.
- ET CONSIDÉRANT** que le GPSU a reçu un Certificat de reconnaissance pour représenter les travailleurs/euses employés par la Commission des services publics (PSC) et est reconnu pour représenter les travailleurs/euses de plusieurs autres agences étatiques semi autonomes.
- ET CONSIDÉRANT** que depuis plusieurs années, le Guyana Public Service Union (GPSU) et ses membres sont victimes de nombreuses violations de leurs droits, consacrés dans des lois nationales et conformes aux conventions de l'OIT ratifiées par le gouvernement du Guyana.
- EN CONSÉQUENCE** le GPSU, avec l'assistance de l'Internationale des Services Publics, à déposé plainte auprès de l'OIT en 2002 contre le Gouvernement du Guyana pour violations des droits syndicaux et infraction de ses obligations au titre de la Convention 151 de l'OIT – Convention sur les Relations du travail (dans la fonction publique) 1978, à savoir la plainte OIT No. 2187.
- OBSERVANT** que le gouvernement du Guyana, avec différentes agences d'état, a délibérément freiné le progrès accompli par les comités de l'OIT pour conclure l'examen de la plainte et clore la procédure.
- OBSERVANT ÉGALEMENT** que l'examen de la plainte par le comité semble être à l'arrêt.
- CONSCIENT** que les violations et mauvais traitements par le gouvernement du Guyana se poursuivent néanmoins:
- (i) Refus du droit à la négociation collective et hausses de salaire de 2000 à 2011 et autres conditions de service imposées;
 - (ii) Décisions arbitrales ignorées et non respect de conventions collectives qui sont légalement contraignantes;
 - (iii) Obstruction au droit du GPSU de représenter ses membres;
 - (iv) Refus de nommer le Tribunal d'appel de service public ou organe constitutionnel, ce qui est inconstitutionnel et illégal;
 - (v) Refus de la nomination du représentant du GPSU au PSC;
 - (vi) Violation de la convention 151, en interférant dans les affaires internes du GPSU et en intimidant les membres du syndicat.
- INVITE** tous les affiliés de l'ISP à s'unir en solidarité au GPSU et au personnel du service public du Guyana dans son combat pour jouir des droits syndicaux consacrés dans la Convention 151 de l'OIT – Convention sur les Relations du travail (dans la fonction publique), 1978, et la Déclaration sur les principes fondamentaux et les droits au travail.
- APPELLE** le Gouvernement du Guyana à honorer ses obligations au titre de la Convention 151 de l'OIT, des lois du Guyana et des conventions collectives légalement contraignantes.
- MANDATE** le Secrétaire général à demander à l'OIT de poursuivre et de conclure l'examen de la plainte No. 2187 en tenant compte de l'évolution actuelle.

RÉSOLUTION N° 21 – SUR LES SERVICES PUBLICS

**Le 29^e Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP),
réuni à Durban, Afrique du Sud, du 27 au 30 novembre 2012**

NOTE ce qui suit:

Les affiliés de l'ISP rappellent que la défense et l'amélioration de l'emploi, des conditions de travail des fonctionnaires et agents publics doivent être au cœur des revendications.

L'ISP et ses affiliés mènent le combat pour la promotion de la justice sociale, des droits fondamentaux contre le dumping social et l'exploitation des travailleurs. Ils contestent et condamnent la logique économique ultralibérale, son caractère antisocial, le dogme de la libre-concurrence. Tous ces éléments conduisent à privilégier et à accélérer le processus de privatisation des services publics.

La crise actuelle est celle du système capitaliste. Elle met en lumière l'irresponsabilité du monde de la finance, l'incurie et l'absence de régulation de la part des Etats condamnant des millions de travailleurs au chômage et à la ruine.

L'ISP et ses affiliés dénoncent la volonté des gouvernements de faire supporter aux salariés les conséquences de la crise. Les suppressions d'emplois et les réformes destructrices s'amplifient dans les services publics. De ce fait, la Fonction publique et ses agents sont devenus la variable d'ajustement budgétaire en termes d'effectifs, de salaires, de pensions et d'organisation des services.

Les plus graves menaces et dangers pèsent sur les principes fondamentaux du service public et les droits de ses agents. L'égal accès des citoyens au service public et la neutralité de la Fonction publique sont remis en cause.

Pour toutes ces raisons, l'ISP et ses affiliés condamnent ces politiques qui déstructurent l'Etat et livrent le service public au secteur marchand.

Qu'elles soient ou non motivées par la crise, l'ISP et ses affiliés s'opposent:

- Aux contre-réformes mises en œuvre par les gouvernements sur injonctions des institutions internationales commerciales et financières qui aboutissent au démantèlement des services publics et à la régression sociale.
- À toute tentative d'encadrement des revendications au nom de la convergence économique et budgétaire, de la baisse drastique des dépenses publiques, des déficits publics.

C'est pourquoi, en opposition à ces politiques destructrices du service public, le Congrès **PROPOSE** de:

- Maintenir et développer les garanties d'emploi et de carrière pour les fonctionnaires et agents publics afin de les protéger des pressions de groupes d'influence et de préserver leur neutralité dans l'accomplissement de leurs missions,
- Maintenir et promouvoir des services publics non marchands de haute qualité, accessibles à TOUS, pour préserver et renforcer les solidarités économiques et sociales,
- Augmenter les salaires, améliorer les conditions de santé et de sécurité sur les lieux de travail,
- Lutter contre la précarité,
- Promouvoir l'égalité professionnelle,
- Lutter contre toutes les discriminations,
- Promouvoir l'accès des jeunes à des emplois publics durables et de qualité,
- Mettre en place une fiscalité redistributive garantissant le financement adéquat des services publics.

Pour l'ISP et ses affiliés, l'application effective des conventions internationales de l'Organisation Internationale du travail, la défense des droits collectifs demeurent des priorités.

La solidarité, la coopération internationale et la mobilisation des travailleurs permettront de gagner ces combats.

RÉSOLUTION N° 22 – COMMERCE

**Le 29^e Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP),
réuni à Durban, Afrique du Sud, du 27 au 30 novembre 2012**

DÉCIDE DE:

- Resserrer les rangs des fédérations syndicales internationales, des syndicats affiliés et des alliés de la société civile pour faire opposition aux accords commerciaux internationaux qui menacent le financement et la délivrance des services publics dans le monde;
- Former des alliances avec des fédérations syndicales internationales, des syndicats affiliés et des organisations alliées de la société civile pour s'opposer à tout accord commercial avec des pays violant systématiquement les droits humains et syndicaux;
- Collaborer avec les fédérations syndicales internationales, les syndicats affiliés et les alliés de la société civile qui s'opposent au Partenariat transpacifique (TPP) négocié dans la région Asie-Pacifique;
- Accorder un soutien particulier aux syndicats dans les pays du Sud qui expriment leur opposition au TPP ainsi qu'à d'autres accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux;
- Travailler aux côtés des syndicats européens, des alliés de la société civile en Europe et des eurodéputés progressistes pour faire opposition à l'accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union Européenne (AECG).

CAR:

- Les accords commerciaux internationaux tels que le TPP et l'AECG font actuellement l'objet d'une procédure rapide et sont négociés dans le secret;
- Ces accords nuisent au pouvoir décisionnel des gouvernements locaux et nationaux et favorisent l'accès des entreprises aux services publics, entraînant la privatisation de services publics essentiels;
- La privatisation implique un accès inégal aux services publics, qui est néfaste pour les individus les plus défavorisés dans nos sociétés;
- La privatisation et la prise de bénéfices des entreprises augmentent les coûts de délivrance des services publics et réduisent la qualité des services assurés;
- Dans nombre de pays à travers le globe, les accords commerciaux internationaux négligent et, bien souvent, intensifient les violations de droits de l'homme à l'égard des syndicalistes, des défenseurs des droits de l'homme et des communautés indigènes;
- Collaborer avec les syndicats européens et colombiens dans le but de s'opposer à l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et la Colombie, en raison des graves violations des droits humains et syndicaux en Colombie et de la menace que cet accord représente pour les services publics du pays.

RÉSOLUTION N° 23 – UNE POLITIQUE ANTI-CRISE DIFFÉRENTE

**Le 29^e Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP),
réuni à Durban, Afrique du Sud, du 27 au 30 novembre 2012**

REMARQUE QUE:

A la suite de la crise économique, il existe un risque évident que les décideurs politiques n'optent pour des mesures d'une ambition excessive, ayant un impact sur les politiques fiscales nationales ou la fixation des salaires et freinant la croissance. Dans un nombre croissant de pays, le monde politique se concentre de façon trop exclusive sur la crise de la dette, l'une des conséquences de la crise économique.

Une telle attitude entraîne une politique de restriction visant à réduire la dette nationale, via une compression des aides sociales, une réduction des salaires et une dégradation des conditions de travail des employés du secteur public.

La crise de la dette n'est pas le fruit d'un secteur public démesuré ou trop dépensier au regard des services sociaux, des soins aux personnes âgées et aux enfants, de l'éducation ou autres services. Elle ne s'explique pas non plus par des salaires et des retraites trop élevés, ou de trop bonnes conditions de travail dans le secteur public. La crise de la dette résulte de la crise financière et économique, ainsi que de l'énorme aide apportée par les gouvernements aux banques et aux sociétés du secteur financier.

REMARQUE ÉGALEMENT QUE:

Il faut cesser de se focaliser sur la crise de la dette et se concentrer plutôt sur la croissance durable, et sur une politique moderne et active, à même de relever les défis que la crise pose aujourd'hui pour la société.

Le secteur public est investi de la tâche la plus importante qui soit à l'échelle mondiale: offrir aux citoyens des prestations sociales stables de qualité supérieure.

Le secteur public peut compenser les fluctuations économiques grâce à son rôle de stabilisateur. Dès lors, il est plus que capital de conserver des emplois attractifs et rémunérateurs ainsi que des perspectives d'investissement dans le secteur public.

REMARQUE ÉGALEMENT QUE:

Des aides sociales de qualité supérieure, offertes par nos membres aux citoyens et aux entreprises, constituent à bien des égards une condition à toute autre forme de production et de développement social. Cependant, comme nous en sommes témoins, un système de sécurité sociale de base doit véritablement fonctionner pour assurer à la société et aux entreprises un avenir reposant sur des fondements solides. Une politique de restriction prônant des coupes drastiques au regard des services du secteur public et des aides sociales n'est pas la réponse à une crise économique. Elle contribue uniquement à accentuer la tendance accrue au chômage, aux écarts sociaux et injustices sociales.

Une alternative à cette politique de restriction consiste à investir dans le secteur social, les infrastructures, l'éducation et la recherche, sur le lieu de travail. Des mesures similaires sont appliquées dans d'autres parties du monde, notamment au Brésil, en Afrique du Sud ou encore en Australie. Dans ces pays, il en résulte non pas une croissance négative ou faible, mais de la création d'emplois, une baisse des écarts et des injustices, une diminution de la pauvreté et un meilleur système de sécurité sociale.

REMARQUE ÉGALEMENT QUE:

Il est essentiel que les pays puissent exercer leur droit souverain à contrôler le développement économique sous forme d'investissement croissant, de réduction des différences salariales et d'une sécurité sociale plus ambitieuse, dans la mesure où ces méthodes fonctionnent comme des stabilisateurs automatiques en période de récession économique et qu'elles permettent de stabiliser les fluctuations conjoncturelles.

Les sociétés démocratiques dans lesquelles la sécurité juridique et des aides sociales de haute qualité sont assurées, sont mieux équipées en temps de crise économique. Pour que ces sociétés poursuivent leur développement, il est nécessaire que les entreprises, les institutions et les particuliers qui alimentent les services d'aide sociale puissent continuer à le faire en conservant la confiance élevée de la population. Les citoyens sont en droit d'attendre un haut niveau de compétence et d'efficacité de ces services et de la sécurité sociale, ainsi que l'absence de toute corruption. Cela nécessite donc une protection sociale assurée par des

fournisseurs compétents jouissant de bons salaires, d'une sécurité de l'emploi et de bonnes conditions de travail.

REMARQUE ÉGALEMENT QUE:

En période de récession, des ressources sont nécessaires pour lutter contre le chômage. A l'heure actuelle, bien peu de décideurs politiques osent s'abstenir lorsqu'une crise majeure point le bout de son nez. Le recours aux réductions d'impôts est fréquent, bien que l'arme la plus efficace contre le chômage et les replis économiques soit l'augmentation des dépenses publiques et des investissements.

Le mouvement syndical doit épauler ses membres du secteur public et soutenir les services offerts, afin que la fixation des salaires, le droit d'association et le droit de grève ne soient pas victimes de la gestion de la crise. En tant qu'organisation syndicale des employés du secteur public, nous devons collaborer avec d'autres organisations, en vue d'élaborer une politique économique différente, axée sur la croissance durable.

Cela signifie, à court terme, l'adoption d'une politique active pour la création et l'amélioration de l'emploi, de mesures bien spécifiques pour lutter contre le chômage des jeunes et de meilleures qualifications, afin de répondre aux solutions de diminution des salaires et des services de protection sociale. Cette politique doit être mise en place en investissant dans les infrastructures, l'éducation, la recherche et les emplois verts. Une réorientation de la production tournée vers l'écologie et l'énergie verte ne vont pas seulement améliorer rapidement la santé de l'économie, mais vont également permettre de créer de nouvelles opportunités de croissance durable.

Sur le long terme, il nous faut relever les défis structurels. Les finances publiques doivent s'appuyer sur des sources de financement reposant sur la solidarité et la répartition équitable. Nous voulons une fiscalité juste et progressive, afin de pouvoir garantir des finances publiques appropriées (adéquates) et ce, en vue d'assurer une société durable offrant à tous des systèmes de protection sociale et de retraite permettant une vie décente. Des mesures durables contre la pauvreté et les inégalités sont nécessaires. Nous devons briser le pouvoir des marchés financiers, par exemple via la scission des grosses banques et sociétés financières, l'introduction de taxes sur les transactions financières et la transformation des capitaux spéculatifs en investissements dans l'innovation, les emplois verts et la sécurité sociale.

EXHORTE L'ISP À:

- Renforcer sa connaissance et ses compétences en politique économique, prendre part au débat économique mondial, formuler des solutions claires et développer des outils pouvant aider les syndicats nationaux à participer et contribuer à ce débat sur la politique économique.
- Construire des réseaux pour consolider ses efforts.

EXHORTE LES AFFILIÉS À:

- Mettre tout en œuvre pour pousser le monde politique à résoudre les fluctuations économiques non plus par le biais d'économies et de restrictions à l'égard du secteur public, mais par le développement de la croissance et une demande accrue des services du secteur public.
- Soutenir les divers investissements à long terme dans les infrastructures, notamment celles de l'enseignement préscolaire ou les écoles, les bâtiments publics, les routes et les chemins de fer.
- Appuyer l'adoption d'une taxe mondiale sur les transactions financières.

RÉSOLUTION N° 24 – AUSTÉRITÉ ET PRIVATISATION

**Le 29^e Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP),
réuni à Durban, Afrique du Sud, du 27 au 30 novembre 2012**

NOTANT QUE

La réponse de la Commission européenne et de l'Union européenne à la crise économique se traduit par des approches entraînant de lourdes conséquences économiques en Europe et un certain malaise parmi les syndicats et les fédérations mondiales. Bon nombre d'initiatives convenues ou proposées consistent à faire payer aux travailleurs le tribut d'une crise économique dont ils ne sont aucunement responsables.

Le Congrès déplore qu'à travers toute l'Europe, les gouvernements rejettent sur les employés du secteur public, les retraités, les chômeurs et les services publics la responsabilité d'une crise causée par les marchés financiers.

Le Congrès reconnaît et condamne la politique adoptée par certains gouvernements européens qui consiste à transférer les services publics vers « tout prestataire consentant » et le fait que les retraites du secteur public soient, entre autres raisons, attaquées dans le but de faciliter la privatisation à grande échelle.

Le Congrès accueille favorablement la campagne « Non à l'austérité » initiée par l'Internationale des Services Publics (ISP) et la Fédération syndicale européenne des services publics (FSESP) et il soutient l'appel lancé par la FSESP en faveur d'un changement des politiques économiques européennes; Non à l'austérité; et pour l'emploi, les services publics et les droits sociaux.

NOTANT PAR AILLEURS QUE

Le Congrès se trouve encouragé par les manifestations de solidarité au Royaume-Uni et en Europe, et salue les initiatives visant à mieux coordonner la future action en Europe afin de servir les campagnes nationales de lutte contre l'austérité.

APPELLE le Conseil exécutif de l'ISP à:

- Appuyer les activités coordonnées et à poursuivre toute campagne sur les questions d'austérité ayant un impact sur les membres, et consulter les affiliés dans le cadre de la coordination des journées d'action mondiale contre l'austérité.
- Développer et partager avec les affiliés une meilleure compréhension des questions d'austérité et la nécessité de militer ensemble contre la situation actuelle qui sévit en Europe et dans le monde.
- Encourager les affiliés à établir et développer des liens bilatéraux avec des syndicats clés dans les pays les plus affectés par les mesures d'austérité et par la crise économique.
- Mener des campagnes aux côtés des alliances les plus vastes créées avec des syndicats et d'autres organisations afin de défier les politiques adoptées par des instances telles que le FMI et la Banque mondiale, promouvoir la nationalisation et appuyer les campagnes syndicales de protection des services publics.

RÉSOLUTION N° 25 – POURVOYEURS DE MAIN-D'ŒUVRE/AGENCES DE PLACEMENT DANS LE SECTEUR PUBLIC

**Le 29^e Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP),
réuni à Durban, Afrique du Sud, du 27 au 30 novembre 2012**

NOTE ce qui suit:

- a) Le recours accru aux pourvoyeurs de main-d'œuvre dans le secteur public à travers le globe, et leur émergence sous la forme de multinationales puissantes opérant au-delà des frontières nationales.
- b) Le rôle croissant joué par les pourvoyeurs de main-d'œuvre qui encouragent et exploitent les opportunités au travers de la privatisation et de l'externalisation dans le secteur public.
- c) L'utilisation abusive des contrats à durée déterminée par les pourvoyeurs de main-d'œuvre afin de priver les travailleurs des avantages liés à un emploi à temps complet.
- d) Le parti pris antisindical affiché par les pourvoyeurs de main-d'œuvre et la culture de la fragmentation et de la marginalisation qu'ils confortent auprès des travailleurs vulnérables.
- e) L'absence de réglementation des pourvoyeurs de main-d'œuvre dans nombre de pays, et les pratiques de corruption dans le cadre de l'octroi de contrats de mise à disposition de personnel.
- f) Les enseignements modestes, mais importants, qui peuvent être tirés des pratiques de recrutement de travailleurs précarisés au sein des syndicats.
- g) L'importance de la formulation de lignes directrices à l'attention des syndicats du secteur public dans le but de contester le rôle et l'utilisation des pourvoyeurs de main-d'œuvre et revendiquer des alternatives sur la base de services publics de qualité.

DÉCIDE de ce fait de:

1. Établir immédiatement, à l'appui des recherches et des données probantes présentées par les affiliés, le degré d'activité des pourvoyeurs de main-d'œuvre dans la fonction publique.
2. Identifier les structures de propriété des pourvoyeurs de main-d'œuvre à caractère multinational et recueillir des informations sur leurs pratiques et leurs politiques ainsi que sur l'impact de leur action sur les niveaux de vie des travailleurs.
3. Lancer une campagne internationale en complément de la campagne SPQ afin de dénoncer les pratiques abusives des pourvoyeurs de main-d'œuvre et œuvrer en faveur de leur éradication dans le secteur public. D'autres données probantes devront être présentées à l'OIT dans ce contexte.
4. Élaborer des supports de campagne destinés à répondre efficacement aux prétentions mensongères du secteur de la mise à disposition de personnel, et dénonçant la véritable nature de cette forme d'esclavage moderne.
5. Collaborer avec les syndicats d'autres secteurs ainsi que des organisations sympathisantes du mouvement social afin de garantir la protection syndicale des travailleurs employés par les pourvoyeurs de main-d'œuvre et la formulation de stratégies destinées à créer des emplois permanents.
6. Inciter les employeurs et les gouvernements à empêcher la privatisation sous toutes ses formes et à œuvrer afin d'éradiquer les pratiques des pourvoyeurs de main-d'œuvre en faveur du travail décent et de l'emploi permanent, en ce compris l'attribution de tous les postes vacants et une expansion des travaux publics pour répondre aux besoins des collectivités.

RÉSOLUTION N° 26 – SOLIDARITÉ SYNDICALE INTERNATIONALE AVEC L'AMÉRIQUE CENTRALE

**Le 29^e Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP),
réuni à Durban, Afrique du Sud, du 27 au 30 novembre 2012**

NOTANT	avec préoccupation que la sous-région Amérique centrale traverse une des périodes les plus complexes de ces vingt dernières années, avec des graves reculs économiques, environnementaux, sociaux, syndicaux et politiques;
CONSCIENT	que ces pays font face à toute une série de défis, la plupart bien documentés par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), l'OIT et la Banque mondiale, dont les principaux rapports soulignent l'exclusion sociale, la piètre qualité des services de santé et d'éducation, les faibles revenus et la dégradation de l'environnement;
CONSIDÉRANT	la longue histoire de violations des droits humains et syndicaux dénoncés à niveau mondial par la CSI et les GUF, ainsi que l'augmentation du nombre de meurtres de dirigeants/tes syndicaux et l'aggravation de l'insécurité publique causée par le fléau du trafic de drogue, qui grossit par milliers le nombre de meurtres commis dans toute la sous-région;
SACHANT	qu'en Amérique centrale, 35% des enfants de moins de cinq ans souffrent de malnutrition chronique et que ce chiffre atteint 50% dans certains pays. Plus de 20% des jeunes âgés de 12 à 24 ans, ne sont ni dans le système éducatif ni dans la population active, il existe un taux élevé d'émigration de la main d'œuvre qualifiée, 40% des ménages (18 millions de personnes) sont abandonnés par le système du libre marché et par l'État, et aucun pays d'Amérique centrale ne réussit à avoir plus de 55% de la population dans l'économie formelle, étant donné que la majeure partie de la population occupe un travail précaire, avec seulement 24% bénéficiant d'une couverture de sécurité sociale. L'investissement dans l'éducation et la santé est en moyenne de seulement 19 USD par habitant puisqu'aucun de ces pays n'a un système fiscal efficace, juste, équitable et progressif, ce qui ne peut garantir les services publics de qualité;
S'AJOUTANT	au fait que des inondations majeures touchent la sous-région, qui est également vulnérable au changement climatique, aggravé par le manque d'aménagement du territoire adéquat, qui rend le développement humain de plus en plus insoutenable;
S'ALARMANT	de la forte consommation des ressources, qui dépasse la bio-capacité de la sous-région à les produire, et de la fréquence croissante des événements climatiques qui menacent la sous-région, dont la température devrait augmenter de 2,5 à 4 degrés dans les 40 à 50 années à venir;
ÉTANT DONNÉ QUE	l'Amérique centrale produit moins de 0,5 % des émissions responsables du changement climatique mais est la plus affectée par ce phénomène;
DECIDE	que le Secrétariat de l'ISP devrait prendre les mesures pertinentes qui s'imposent pour utiliser de manière prioritaire les ressources financières issues de la solidarité internationale pour assurer la continuité du renforcement syndical dans la sous-région en réponse à ces défis majeurs.

RÉSOLUTION N° 29 – ASSURER LE BIEN COMMUN PAR LES SERVICES PUBLICS ET UN SOCLE DE PROTECTION SOCIALE

Le 29^e Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP),
réuni à Durban, Afrique du Sud, du 27 au 30 novembre 2012

RECONNAISSANT le bien commun comme étant ce lien social qui permet de vivre ensemble, de privilégier les droits collectifs qui correspondent au bien supérieur des communautés, aux intérêts supérieurs des sociétés;

AFFIRMANT que les États ont la responsabilité de développer et de maintenir des services publics et une protection sociale qui assurent l'égalité des chances et réduisent les inégalités sociales;

AFFIRMANT que les services publics et la protection sociale sont essentiels pour maintenir les liens sociaux nécessaires à la vie en société et contribuer à la solidarité entre les individus;

RECONNAISSANT que le maintien et le développement des services publics et de la protection sociale doivent reposer sur les principes suivants:

- a) Être accessibles à toutes et à tous indépendamment du statut, du revenu ou du lieu de vie;
- b) Être sous la responsabilité des États ou des autorités publiques;
- c) Être soustraits aux accords internationaux de libéralisation des échanges;

S'APPUYANT sur le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels* qui considère notamment les droits à la santé, à l'éducation et à la protection sociale comme des fondements de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde;

RECONNAISSANT que les sociétés éduquées, en meilleure santé et bénéficiant de protections sociales adéquates sont généralement plus égalitaires et jouissent d'une meilleure qualité de vie;

RECONNAISSANT toutefois que les besoins sociaux, de même que les recettes fiscales permettant de financer les services publics et la protection sociale, diffèrent d'un pays à l'autre et appellent par conséquent des solutions adaptées selon les pays;

DÉCLARANT que l'instauration d'un socle de protection sociale peut constituer un puissant instrument de lutte à la pauvreté et de meilleure répartition de la richesse pour un plus grand bien commun;

RECOMMANDE au Conseil exécutif et aux organisations membres:

D'exercer des pressions sur les gouvernements, les instances publiques et les institutions internationales pour que des systèmes publics d'éducation, de santé, de services sociaux et de protection sociale accessibles, universels soient développés ou renforcés dans tous les pays en vue d'instaurer de véritables socles de protection sociale.

RÉSOLUTION N° 30 – LES RETRAITES: AGIR POUR PRÉSERVER, CONSOLIDER ET AMÉLIORER NOS RÉGIMES DE PROTECTION SOCIALE COLLECTIVE

**Le 29^e Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP),
réuni à Durban du 27 au 30 novembre 2012**

NOTE ce qui suit:

Force est de constater que depuis notre dernier Congrès de l'ISP à Vienne, nos régimes de protection sociale, outils essentiels de la fraternité, de l'égalité et de la liberté ne cessent d'être attaqués voire démantelés dans de nombreux pays.

Face à cette situation, avec l'ISP, nos organisations syndicales

S'INQUIÈTENT Du fait que les pouvoirs publics mènent une campagne permanente pour expliquer que les systèmes collectifs de retraites seraient des gouffres financiers et qu'ils auraient atteint leurs limites. Avec les fonds de pension, ils n'hésitent pas à remettre en cause la répartition et les régimes des fonctionnaires et agents publics.

AFFIRMENT Que la crise financière et le ralentissement de l'activité économique que nous traversons frappent durement les travailleurs du Secteur Public et mettent en évidence la vulnérabilité des régimes de retraite par capitalisation, qui accusent une baisse de leur rendement. Certains ont même fait faillite. Cela s'est particulièrement vérifié pour un grand nombre de travailleurs en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas et aux Etats-Unis.

REFUSENT Les mesures unilatérales prises par les gouvernements, partout dans le monde, qui lèsent les intérêts des actifs et des retraités en allongeant la durée de cotisation, en différant l'âge du départ en retraite, en supprimant les avantages familiaux et surtout en baissant le niveau des pensions.

DÉCLARENT Que ces politiques sont socialement inacceptables et économiquement inefficaces.

REFUSENT Les conséquences de ces mesures qui conduisent aujourd'hui un nombre important de seniors au chômage et à l'explosion du nombre de retraités pauvres sans pour autant créer des emplois pour nos jeunes.

Face à ce constat sans appel, et au-delà de la création d'un groupe de travail spécifique sur les retraites, l'ISP et ses affiliés organiseront une riposte d'envergure afin de faire reculer les gouvernements et leur politique d'austérité conduisant inexorablement à l'injustice sociale et à la disparition progressive de nos Services Publics.

RÉSOLUTION N° 31 – CONTRE LE FÉMINICIDE AU MEXIQUE, EN AMÉRIQUE CENTRALE ET EN RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

Le 29^e Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP),
réuni à Durban, Afrique du Sud, du 27 au 30 novembre 2012

RÉAFFIRMANT que les organisations affiliées à l'Internationale des Services Publics (ISP) ont participé, dans notre région, à l'élaboration des droits humains des femmes et des mécanismes de protection pour l'élimination des nombreuses manifestations de violence liée au racisme ou fondée sur le genre, l'ethnie et la classe sociale;

CONFORMÉMENT À la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), la Convention interaméricaine sur la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme (Convention de Belém do Pará) ou encore le Consensus de Brasilia de la 11^e Conférence régionale sur les femmes d'Amérique latine et des Caraïbes, notamment;

INQUIÉTÉS par la hausse alarmante, dans les statistiques de ces dernières années, de la violence à l'égard des femmes ou **FÉMINICIDE**, pour utiliser le terme communément employé dans cette sous-région pour décrire la mise à mort de femmes et l'impunité générale dont jouissent les responsables de ces crimes devant le système judiciaire;

DÉCIDE, par conséquent, de:

1. **Soumettre** au 29^e Congrès mondial la présente résolution, qui vise à condamner toutes les formes de violence à l'encontre des femmes et des petites filles, à continuer d'exiger le respect de tous les traités internationaux ratifiés par les États et à demander la mise en œuvre de mesures efficaces pour mettre un terme à la violence à l'encontre des femmes et des petites filles;
2. **Inviter** les États à prendre des mesures urgentes contre le féminicide et toutes les autres formes de violence à l'égard des femmes et des petites filles;
3. **Exhorter** les affiliés de l'ISP à poursuivre le développement d'alliances, à renforcer le dialogue avec les femmes au sein de nos syndicats et mouvements sociaux, et à s'élever contre toutes les formes de violence à l'encontre des femmes et contre la violence institutionnelle dans le chef de l'État, comme l'indique cette impunité encouragée par le système judiciaire;
4. **Encourager** les affiliés de l'ISP à poursuivre leurs actions positives, afin que les États soutiennent les politiques publiques ciblées sur le changement au regard de la violence sexuelle et sociale à l'égard des femmes;
5. **Renforcer** le plan d'action de l'ISP visant à venir à bout des inégalités économiques, sociales, culturelles, civiques et politiques, ainsi qu'à promouvoir la participation efficace des femmes à la construction d'une nouvelle société inclusive, équitable et égalitaire;
6. **Collaborer avec** les mouvements sociaux et féministes pour lancer des actions conjointes contre les différentes formes de violence à l'égard des femmes et des petites filles;
7. **Promouvoir** et appuyer le dialogue intergénérationnel, en facilitant et renforçant la pleine contribution des jeunes, afin de leur offrir de nouvelles possibilités de développement social, politique, économique, culturel et professionnel.

RÉSOLUTION N° 32 – APRÈS LE COP 17: MILITER POUR DES EMPLOIS ET DES POLITIQUES VERT(E)S

**Le 29^e Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP),
réuni à Durban, Afrique du Sud, du 27 au 30 novembre 2012**

NOTE ce qui suit:

- a) Les résultats décevants, quoique assez prévisibles, de COP17 en termes d'action concrète et de politiques contraignantes pour les gouvernements.
- b) Le défi permanent qui consiste à trouver une réponse durable à la dégradation de l'environnement et l'absolue nécessité de lutter contre le chômage.
- c) L'importance de maintenir et revendiquer une dimension favorable aux travailleurs/citoyens dans le débat sur le changement climatique.
- d) Le rôle spécifique que pourraient jouer les structures gouvernementales locales et nationales en termes de formulation, de mise en œuvre et de supervision des politiques vertes.

DECIDE de ce fait de:

Établir un Groupe de travail sur les campagnes dans le secteur des emplois verts, dont la mission consistera à élaborer, au cours de l'année à venir, une stratégie de campagne globale qui viendra compléter le Plan d'action et inclura:

- (a) Des stratégies destinées à garantir que, quels que soient les accords trouvés au niveau international ou national, la priorité devra résider dans la création d'emplois valorisants et la protection des travailleurs au cours des phases de transition vers une économie verte.
- (b) L'attribution des postes vacants ainsi qu'une progression des emplois de qualité dans la fonction publique pour répondre au chômage au travers d'une délivrance accrue de services et pour relever les défis environnementaux.
- (c) L'élaboration d'une Liste de contrôle déterminante qui permettra aux affiliés d'inciter les gouvernements à mettre à exécution les résultats de COP 17, de mobiliser au niveau national et de superviser les défis et les projets nouveaux.

RÉSOLUTION N° 33 – LE PERSONNEL AUXILIAIRE DE L'ÉDUCATION

**Le 29^e Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP),
réuni à Durban, Afrique du Sud, du 27 au 30 novembre 2012**

CONSIDÉRANT QUE l'ISP représente des travailleurs dans des milliers de catégories d'emploi différentes et encourage la reconnaissance et la représentation de tous ceux qui délivrent des services publics. L'ISP reconnaît toutefois également qu'il est très bénéfique de rassembler, au-delà des frontières, les individus exerçant une activité similaire de façon à leur permettre d'échanger des expériences et stratégies plus spécifiques. C'est la raison pour laquelle l'ISP a mis en place des groupes de travail dans les secteurs de l'énergie, des services essentiels, de la santé, de l'administration publique, de l'eau et de l'assainissement.

CONSIDÉRANT QUE l'ISP représente également une proportion importante et croissante de travailleurs auxiliaires dans le secteur de l'éducation. Ces membres occupent des postes très divers, allant des employés de bureau aux tuteurs, en passant par le personnel d'entretien, les conducteurs d'autobus, les auxiliaires d'éducation, les travailleurs de la restauration, les infirmières et aides-soignantes scolaires, les assistantes maternelles, les techniciens, les préposés à l'entretien paysager, les secrétaires, les bibliothécaires, les mécaniciens, les assistants d'éducation spécialisés, et des centaines d'autres encore.

CONSIDÉRANT QUE le personnel auxiliaire de l'éducation fournit des services essentiels, du secteur de la petite enfance jusque dans l'enseignement universitaire. Toutefois, les contributions apportées par ces employés sont souvent méconnues et ce manque de respect se manifeste bien trop fréquemment par une faible rémunération et des conditions de travail ainsi qu'une formation inadaptées. Beaucoup sont contraints d'accepter des postes à temps partiel ou précaires, dépourvus de toute sécurité d'emploi.

CONSIDÉRANT QUE les autorités responsables de l'éducation à travers le globe ont démontré une propension alarmante à la privatisation du travail accompli par le personnel auxiliaire de l'éducation. Les entreprises mandatées à titre privé pour réaliser ce travail relevant du service public sont nombreuses à afficher une envergure multinationale et des antécédents en matière d'atteinte aux salaires et aux conditions de travail, ainsi que de conflit avec les syndicats représentant leurs employés. L'ISP estime que le meilleur moyen de délivrer l'éducation est sous la forme d'un service public.

En foi de quoi, il est DÉCIDÉ que l'ISP:

- Procède à un sondage auprès de ses membres afin d'identifier les affiliés qui représentent les travailleurs du secteur de l'éducation et mieux comprendre le type de travaux accomplis;
- Facilite la mise en réseau et la communication entre les affiliés concernés eu égard aux questions intéressant le personnel auxiliaire de l'éducation;
- Appuie les recherches dans le but d'identifier les multinationales qui cherchent à tirer parti de la privatisation des services auxiliaires de l'éducation et explorer la viabilité des campagnes coordonnées afin d'organiser les travailleurs de ces sociétés;
- Évalue le droit de tous les travailleurs auxiliaires de l'éducation de constituer ou d'adhérer à des syndicats et de négocier collectivement leurs conditions de service;
- Soutienne le travail des affiliés en termes d'organisation et de mobilisation du personnel auxiliaire de l'éducation; et
- Collabore avec d'autres fédérations syndicales mondiales et instances internationales afin de faire entendre la voix de ces travailleurs, améliorer leurs salaires et leurs conditions de travail et mettre en avant leurs contributions à la délivrance de services publics de qualité.

RÉSOLUTION N° 34 – LES RÉSEAUX SECTORIELS DE L'ISP

Le 29^e Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP),
réuni à Durban, Afrique du Sud, du 27 au 30 novembre 2012

ÉTANT DONNÉ QUE

À l'heure actuelle, les travailleurs du secteur public sont confrontés à de nombreux défis. Ces défis sont considérables et les problèmes souvent similaires. En termes d'orientation et de durée, les défis rencontrés par chaque secteur sont presque identiques. Si les actions des réseaux sont limitées, ces derniers constituent une opportunité pour rassembler les syndicats, explorer les problèmes communs, échanger des idées, planifier son travail, recueillir des réactions, et bâtir une solidarité ainsi que des intérêts communs; ils peuvent également être à la base d'une dimension organisationnelle.

ÉTANT DONNÉ ÉGALEMENT QUE

Les problèmes auxquels les affiliés sont confrontés sont souvent ceux qui les unissent. Nous devons être capables de partager ces défis et leurs issues.

Nous représentons les syndicats et les membres dans les secteurs décrits ci-dessous, mais nous ne sommes pas habilités à partager ni à échanger des informations d'affilié à affilié au sein de chaque secteur.

DEMANDE

- Aux **affiliés de l'ISP** d'établir leurs propres groupes sectoriels et, en fonction des besoins, de créer un Comité directeur basé au sein de chaque secteur et composé de membres du secteur intéressés, tous les membres pouvant participer; les Comités directeurs des différents secteurs seront coordonnés par les affiliés avec le soutien du Secrétariat de l'ISP.
- **Dans le cadre de son travail et de son programme, l'ISP** cherche à augmenter tant le nombre des syndicats affiliés que le nombre d'affiliés en lui-même, à travers son travail et ses activités en lien avec les défis auxquels les affiliés se retrouvent confrontés.
- **Aider les affiliés à travailler ensemble –**
Par le biais de consultations directes avec les affiliés, l'ISP définira un programme de travail par secteur et une approche sectorielle pour chaque secteur de l'ISP, notamment dans les domaines suivants:
 - les services de santé et les services sociaux ;
 - l'eau et l'électricité – services publics de distribution ;
 - les pouvoirs locaux ;
 - les services des gouvernements fédéraux et nationaux ;
 - l'éducation, la culture et l'information ;*(des secteurs peuvent être ajoutés mais pas supprimés).*
- Les programmes de travail seront élaborés sur la base d'informations apportées par les affiliés de l'ISP, collectées par voie électronique ou lors de réunions des affiliés de l'ISP, en fonction des besoins (et aux frais des affiliés si nécessaire).
- Les programmes de travail devront couvrir les problèmes auxquels les affiliés sont confrontés, y compris la sécurité sur le lieu de travail, les tendances et les nouveaux horizons du secteur, les façons dont les affiliés peuvent réagir, le partage des connaissances et de l'expertise, ainsi qu'une dimension **organisationnelle** des syndicats.
- Les programmes de travail des secteurs reposeront sur les principes centraux de l'ISP: **des services publics de qualité, l'équité, les droits syndicaux et le « Programme d'action » de l'ISP.**
- Les affiliés devront être encouragés à utiliser les programmes de travail de l'ISP et les activités dans le cadre du travail de leur propre syndicat, dans la mesure de leur pertinence.

Le Congrès DÉCIDE

- d'appuyer et de soutenir l'appel à l'action ci-dessus;
- que l'ISP doit mener une réflexion approfondie pour déterminer quelles structures existantes ou à créer se prêteraient utilement à la mise en place de structures sectorielles dans le cadre des activités de l'ISP. A ce propos, il convient de veiller à l'instauration de structures fiables, fruits d'un véritable engagement et dûment encadrées par le Secrétariat de l'ISP. Un travail en réseau de nature plutôt informelle constitue un début, mais ne saurait suffire à long terme.

RÉSOLUTION N° 35 – PROJET SUR LA MIGRATION

**29^e Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP),
réuni à Durban, Afrique du Sud, du 27 au 30 novembre 2012**

REMARQUANT QUE

1. Les sous-régions anglophones de l'Est et de l'Ouest ont toujours bénéficié du soutien du Programme sur la migration de l'ISP.
2. Le Programme sur la migration de l'ISP a réduit le taux de départs des travailleurs en bonne santé à un niveau appréciable dans les sous-régions, tout particulièrement au Ghana.

REMARQUANT ÉGALEMENT QUE

1. Les travailleurs en bonne santé étaient véritablement sensibilisés au Programme sur la migration et à ses avantages.
2. Il existe une forte demande de la part des membres pour une sensibilisation continue au regard de la migration des fournisseurs de soins de santé dans la sous-région.

DÉCIDE QUE

1. Le Programme sur la migration au Ghana et au Kenya devra être poursuivi et développé en Afrique, car la sous-région a toujours bénéficié du soutien de ce Programme.
2. L'ISP garantira que sa mission dans le cadre du Programme sur la migration sera notamment menée par des affiliés issus des syndicats du secteur de la santé dans la sous-région.

RÉSOLUTION N° 36 – MIGRATION ET DISCRIMINATION

Le 29^e Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP),
réuni à Durban, Afrique du Sud, du 27 au 30 novembre 2012

REMARQUE QUE

Les flux migratoires augmentent dans le monde entier. Ces vingt-cinq dernières années, le nombre de personnes qui se sont expatriées dans un autre pays a doublé pour s'élever aujourd'hui à un total de près de 200 millions d'individus. L'Europe elle-même illustre clairement que la connaissance, la main d'œuvre et la diversité qui s'y sont retrouvées ont joué un rôle majeur dans sa croissance et dans son développement. La migration humaine est un processus tout à fait naturel. Elle impose des normes élevées sur nos sociétés, afin que ces dernières soient à même d'assurer une bonne intégration et des parcours rapides vers l'emploi.

REMARQUE EN OUTRE QUE

Les raisons poussant un individu à migrer peuvent être aussi nombreuses que complexes. Il peut notamment s'agir d'un niveau de vie général trop bas, mais également d'un Etat de droit non fonctionnel, d'une oppression politique, de persécutions fondées sur des motifs religieux, culturels, ethniques ou sur l'orientation sexuelle, ou encore d'une guerre ou de troubles dans le pays d'origine. Le plus souvent, il s'agit plutôt de trouver un emploi pour assurer sa subsistance et celle de sa famille, un emploi qui n'existe pas dans le pays d'origine ou qui ne permet pas de gagner un salaire de subsistance. La migration impose d'énormes défis aux migrants. Ils se retrouvent souvent exposés à différents types de discrimination, notamment de bas salaires, l'absence de contrat de travail, de longues journées de travail ou sont simplement victimes d'escroqueries dans leur pays de destination.

REMARQUE EN OUTRE QUE

Les syndicats jouent un rôle considérable dans le respect des droits des travailleurs migrants. Ce rôle doit être pleinement reconnu à l'échelle nationale comme internationale. Les syndicats doivent œuvrer à l'amélioration de l'organisation entre les travailleurs migrants. Organiser ces derniers en syndicats permet de réduire le risque d'exploitation, de renforcer les travailleurs et leur position de négociation, de fortifier la cohésion sociale et de contribuer à la construction de sociétés plus justes.

CRAINT QUE

Les principes d'égalité de traitement et de non-discrimination dans la vie professionnelle, qui résident au cœur de l'Agenda pour le travail décent de l'OIT et qui doivent être la pierre angulaire de toute politique de migration, sont négligés par de nombreux pays du monde. L'absence de ces principes entraîne des injustices et l'exploitation des travailleurs migrants. Elle crée également un terrain favorable à la pression à la baisse exercée sur les conditions de travail de l'ensemble des travailleurs qui, souvent, mène à son tour à considérer les migrants comme une menace plutôt qu'un atout.

Les coupes effectuées dans les services publics et l'économie vont sans nul doute favoriser les politiques de division et servir à certains pour imputer les chiffres du chômage à la migration et à l'immigration, et non à l'effondrement financier et aux restrictions dans les services publics.

CONCLUT QUE

La concurrence encouragée par des baisses salariales, la détérioration des conditions de travail, la surexploitation de l'environnement et la diminution des prestations sociales sont inacceptables. Nous encourageons davantage de pays à tenter de s'élever au lieu du contraire, favorisant ainsi le développement et une allocation juste des ressources.

CONCLUT DE MÊME QUE

Les droits humains et syndicaux sont universels, indivisibles et individuels. Aucune exception religieuse ou culturelle n'est acceptable.

SOUTIENT

L'ISP dans son travail de défense des droits des travailleurs auprès des organisations internationales telles que le Fonds monétaire international (FMI) ou la Banque mondiale.

ENCOURAGE

Les contacts entre affiliés lorsque des flux migratoires temporaires ou importants sont mis au jour, afin d'assurer les meilleures conditions possibles dans le pays d'accueil.

EXHORTE

Les organisations membres de l'ISP à intensifier leurs actions en faveur d'une ratification des Conventions 97 et 143 de l'OIT sur les travailleurs migrants et de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille de 1990.

EXHORTE EN OUTRE

L'ISP et ses affiliés à garantir le respect des accords internationaux au regard de la protection des travailleurs contre l'exploitation et le dumping social, et de la protection de leur santé et de leur sécurité.

EXHORTE ÉGALEMENT

Les affiliés de l'ISP à redoubler d'efforts pour organiser ces travailleurs.

EXHORTE ÉGALEMENT

L'ISP et ses organisations membres à œuvrer de façon plus énergique pour venir à bout de toute xénophobie et de toutes les formes de discrimination et d'oppression sur le lieu de travail, et à nouer des partenariats et mener des campagnes, en collaboration avec les communautés et les syndicats locaux, pour obtenir des droits justes.

DEMANDE QUE

Les normes de travail de l'OIT soient incluses dans les règlements et accords commerciaux internationaux.

DEMANDE EN OUTRE QUE

Tout travail soit rémunéré conformément aux lois et conventions collectives qui régissent le marché du travail du pays concerné et ce, qu'il s'agisse d'un emploi à durée déterminée ou non. Les personnes qui arrivent dans un nouveau pays dans le but de travailler ne doivent pas être victimes de discriminations, mais doivent pouvoir jouir des mêmes droits et obligations que tout autre citoyen de ce pays. Il s'agit là d'un principe fondamental.

RÉSOLUTION N° 37 – PRINCIPES ÉTHIQUES EN MATIÈRE DE RECRUTEMENT INTERNATIONAL

Le 29^e Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP),
réuni à Durban, Afrique du Sud, du 27 au 30 novembre 2012

CONSIDÉRANT QUE

L'ISP est un pionnier et chef de file actif parmi les syndicats mondiaux dans le domaine du développement de campagnes efficaces d'appui aux besoins et aux droits des travailleurs migrants. La campagne internationale de l'ISP sur la migration et les travailleuses de la santé a permis d'aborder sous un angle nouveau et essentiel les facteurs exogènes et endogènes qui influencent les tendances internationales en matière de migration et elle a contribué à documenter l'impact de la migration sur la délivrance des services de santé dans les pays pourvoyeurs. Il est important de noter que la campagne a également identifié des stratégies syndicales transfrontalières pour permettre aux travailleurs migrants de la santé de prendre des décisions en toute connaissance de cause. Il s'agit ici d'une base valable sur laquelle appuyer la poursuite des efforts de plaidoyer en faveur des droits des travailleurs et des patients dans un contexte de migration de main-d'œuvre.

CONSIDÉRANT QUE

De par leur statut juridique précaire et leur admissibilité au travail, les travailleurs migrants sont vulnérables à l'exploitation et requièrent encore davantage la défense et le soutien proactifs des syndicats. Les agences internationales de recrutement à but lucratif opèrent sur le marché actuel sans aucune réglementation ou presque, et les travailleurs migrants sont bien trop nombreux à faire l'objet de pratiques abusives graves et répréhensibles de la part de recruteurs peu scrupuleux.

CONSIDÉRANT QUE

Les agences privées de recrutement et de dotation en personnel ont accentué les tendances en matière de migration et contribué à la privatisation des emplois et des services publics. Elles ont identifié de nouveaux moyens de tirer profit à titre privé des systèmes publics en prélevant des commissions exorbitantes auprès des employeurs et/ou des travailleurs migrants eux-mêmes.

CONSIDÉRANT QUE

En l'absence d'une réglementation efficace des agences de recrutement par le gouvernement, les syndicats doivent rechercher d'autres méthodes pour établir des normes régissant le recrutement international sur la base de principes éthiques et pour superviser les pratiques de recrutement. L'une de ces méthodes consiste à développer des codes volontaires de bonnes pratiques au travers de négociations multilatérales faisant intervenir les employeurs, les recruteurs, les syndicats et les migrants eux-mêmes. Si leur applicabilité est limitée, ces codes peuvent néanmoins se présenter comme de précieux outils d'identification des pratiques de référence et de consolidation des comportements en renforçant le contrôle et la responsabilisation.

En foi de quoi, il est DÉCIDÉ que l'ISP:

- **Encourage** les affiliés à assumer un rôle de premier plan dans la formulation, au niveau national, de normes internationales de recrutement éthique des personnels de santé et autres employés du service public, et à identifier tous les moyens à leur disposition pour superviser et faire appliquer ces normes;
- **Soutienne** les efforts de dénonciation des violations des droits des travailleurs migrants et se fasse l'écho des pratiques peu scrupuleuses des agences opérant dans le cadre du système international de recrutement;
- **Encourage** les affiliés à organiser activement les travailleurs migrants au sein de leurs syndicats, et soutienne et défende les questions intéressant ces membres;
- **Continue** de suivre les tendances de la migration et les pratiques de recrutement internationales afin d'évaluer l'impact de ces tendances et orienter l'élaboration de politiques et de plaidoyers efficaces au niveau des syndicats; et
- **Promeuve** la solidarité et la coopération entre les affiliés de l'ISP dans les pays pourvoyeurs et receveurs afin de mieux représenter et défendre les travailleurs migrants, et afin d'amplifier l'appel lancé en faveur d'emplois stables et de services publics de qualité dans l'ensemble des pays.

RÉSOLUTION N° 39 – SWAZILAND

**Le 29^e Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP),
réuni à Durban, Afrique du Sud, du 27 au 30 novembre 2012**

NOTE ce qui suit:

- a) L'action courageuse et décisive du Mouvement démocratique du Swaziland, emmené par le nouveau Congrès uni des syndicats du Swaziland (TUCOSWA) comptant dans ses rangs l'affilié à l'ISP, qui ont continué à militer pour la démocratie en dépit de la répression exercée par l'élite royale au pouvoir.
- b) L'émergence du Front démocratique uni du Swaziland (Swaziland United Democratic Front, SUDF), une initiative du mouvement syndical visant à réunir l'ensemble des organisations de la société civile, en ce compris les organisations confessionnelles, les jeunes et les étudiants, les groupes de femmes ainsi que les organisations communautaires urbaines et rurales.
- c) Le refus du régime swazi de coopérer avec les forces démocratiques autrement que par la répression, et sa réticence à relâcher son emprise sur le pouvoir et à cesser de piller les richesses du pays pour son compte propre.
- d) La nécessité de reconnaître que c'est au peuple swazi même qu'il revient de régler la question de la monarchie et de définir la nature d'un État démocratique swazi.
- e) La crise continue frappant la majeure partie du peuple swazi, qui vit dans le dénuement le plus total avec plus de 70 % de la population vivant avec moins d'un dollar américain par jour, en n'ayant quasiment pas accès aux services, alors que le roi compte parmi les personnes les plus fortunées au monde.
- f) L'inactivité des gouvernements en général, et dans l'Union africaine et la Communauté de développement de l'Afrique australe en particulier, à demander le respect des normes démocratiques au Swaziland ainsi que d'autres moyens que la répression pour résoudre les défis politiques auxquels le pays est confronté.
- g) Le soutien croissant dont bénéficie la Campagne pour la démocratie au Swaziland en dehors du pays grâce à l'ISP et à la CSI Afrique, ainsi que la rupture du « mur du silence » qui entoure le pays dans les médias et les consciences populaires.

DECIDE de ce fait de:

1. Exhorter l'ensemble des affiliés, mouvements sociaux et forces démocratiques à militer pour la démocratie au Swaziland, en particulier au travers de la Campagne pour la démocratie au Swaziland, qui n'est autre que l'instrument de campagne du Front démocratique uni du Swaziland (SUDF) d'inspiration syndicale, et notamment ses actions entreprises le 12 avril de chaque année en commémoration de la suspension des droits démocratiques depuis 1973, et la Semaine d'action mondiale pour le Swaziland qui est organisée en septembre.
2. Accorder son soutien à notre syndicat homologue le NAPSAWU, et à la fédération à laquelle il appartient, la TUCOSWA, pour contribuer au renforcement de ses capacités à soutenir un programme démocratique et se préparer à agir efficacement dans un Swaziland démocratique.
3. Mettre en place, lorsque la situation le permet, des sections rattachées à la Campagne pour la démocratie au Swaziland dans le but de coordonner l'action par rapport aux événements présentés plus haut.
4. Veiller à ce que l'ISP érige la démocratie au Swaziland au rang de priorité pour la prochaine période, et à ce qu'elle soulève la question auprès des gouvernements en général, mais plus particulièrement au sein de l'Union africaine et la Communauté de développement de l'Afrique australe, afin de délégitimer le régime swazi.

RÉSOLUTION N° 42 – SOLIDARITÉ À L'ÉGARD DU PEUPLE PALESTINIEN ET SOUTIEN À LA CAMPAGNE « BOYCOTT DÉSinVESTISSEMENT SANCTIONS » (BDS)

**Le 29^e Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP),
réuni à Durban, Afrique du Sud, du 27 au 30 novembre 2012**

NOTE ce qui suit:

- a) Israël continue d'ignorer ou de défier les résolutions de l'ONU visant à apaiser le conflit, de faire usage de la force meurtrière et d'occuper des terres afin de marginaliser la population palestinienne dans la région.
- b) Israël compte toujours parmi les principaux bénéficiaires des armes et de l'aide au développement américaine en dépit des transgressions fréquentes et résolues des conventions internationales.
- c) Au regard de l'armement et du soutien politique assurés à Israël par les États-Unis et leurs alliés, le Congrès rejette la notion de responsabilité égale entre Israël et le peuple palestinien dans le cadre de la persistance de la crise, et le caractère agressif et conflictuel du comportement d'Israël et de son occupation demeure le principal obstacle à un règlement pacifique du conflit.
- d) Une opposition grandissante se dessine avec ceux qui, dans le camp d'Israël, ne sont plus disposés à appuyer une solution militaire à la crise, et ceux qui, au sein de la communauté palestinienne plus vaste, rejettent une action initiée par des minorités, en faveur de la mise en place de campagnes populaires de masse.
- e) L'organisation régionale de l'ISP joue un rôle courageux et crucial en termes de soutien au syndicalisme indépendant et démocratique, et d'assistance aux travailleurs dans le cadre de la lutte menée.
- f) Israël est perçu comme un État d'apartheid en de nombreux points du globe, en particulier en Afrique du Sud où les caractéristiques de l'État d'apartheid, ainsi que les implications qui en découlent pour les populations opprimées, sont bien connues et ne sauraient être évoquées à la légère.
- g) Le lancement de la campagne BDS en Palestine, et le large soutien qu'elle a recueilli au niveau international ces deux dernières années auprès d'un vaste panel d'organisations dont les syndicats font partie.

NOTE par ailleurs que:

- h) L'un des principaux objectifs de la campagne BDS est d'attirer l'attention sur la discrimination systématique opérée par Israël à l'encontre des palestiniens, et qui lui ont valu le titre peu flatteur d'État d'apartheid.
- i) Il est peu probable que les tentatives d'imposer une solution, sous quelque forme que ce soit, aux peuples d'Israël et de Palestine aboutissent aussi longtemps que se poursuivront la discrimination et la manipulation généralisée à l'égard du peuple palestinien, en ce compris les tentatives de marginalisation de cette communauté.
- j) Seule une approche démocratique, inclusive et non sectaire pourra apporter une paix durable dans ce conflit, et cette approche ne pourra être appliquée que si l'ensemble des mécanismes de répression, y compris les obstacles législatifs, militaires, politiques, sociaux, économiques et politiques, sont supprimés. Il s'agira tout au moins de garantir:
 - La reconnaissance des droits fondamentaux des citoyens palestiniens d'Israël, en assurant une pleine égalité
 - Le respect, la protection et la promotion des droits des réfugiés palestiniens de retrouver leurs foyers et leurs biens
 - La cessation immédiate des colonies israéliennes illégales et du blocus contre Gaza.

DECIDE de ce fait de:

1. Approuver la Campagne BDS et soutenir les activités y relatives, en ce compris la Semaine contre l'apartheid israélien.
2. Faire partager les activités menées à cet égard par les affiliés de l'ISP, y compris les campagnes visant à faire de chaque municipalité / ministère une zone libre d'apartheid israélien.
3. Continuer à accorder un soutien maximal à notre bureau régional de l'ISP (pour l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient) ainsi qu'au travail qu'il mène afin de mettre en place des syndicats représentatifs, indépendants et démocratiques dans la région, y compris en Israël et en Palestine.

4. Appeler l'ensemble des gouvernements à reconnaître la nature conflictuelle de l'État israélien et à plaider en faveur de son isolement tant qu'il ne se montrera pas disposé à démanteler son infrastructure d'apartheid pour laisser place à un processus de démocratisation et tant qu'il ne s'engagera pas à respecter les résolutions des Nations Unies.
5. Utiliser les forums syndicaux et gouvernementaux pour invoquer la cessation des ventes d'armes à l'État israélien par les États-Unis et leurs alliés.
6. Continuer à s'élever contre toutes les formes de discrimination, y compris l'antisémitisme, l'islamophobie et les autres comportements sectaires, pour favoriser une approche laïque et tolérante de la crise dans la région.

RÉSOLUTION N° 44 – MALOUINES

**Le 29^e Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP),
réuni à Durban, Afrique du Sud, du 27 au 30 novembre 2012**

- NOTANT QUE** l'Organisation des Nations Unies a exprimé le souhait de mettre fin au colonialisme partout et sous toutes ses formes, y compris aux Malouines, en la Géorgie du Sud et dans les îles Sandwich du Sud, et que l'existence continue de colonies est incompatible avec l'idéal d'une paix universelle;
- Il existe entre l'Argentine et le Royaume-Uni un conflit de souveraineté concernant les Malouines, la Géorgie du Sud et les îles Sandwich du Sud et des espaces maritimes environnants, comme le reconnaissent de nombreuses déclarations des Nations Unies, notamment la Résolution 2065 de l'Assemblée générale, et neuf résolutions ultérieures;
- l'Organisation des Nations Unies a prié l'Argentine et le Royaume-Uni de reprendre les négociations afin de trouver une solution pacifique au conflit de souveraineté autour des îles susnommées;
- le gouvernement argentin a fait preuve d'une attitude toujours constructive et d'une volonté de parvenir à une solution négociée, pacifique et définitive au conflit de souveraineté;
- la Résolution 31/49 de l'Assemblée générale des Nations Unies invite les deux parties à s'abstenir de prendre des décisions impliquant le recours à des modifications unilatérales de la situation pendant que les îles passent par le processus de négociation recommandé par l'Assemblée générale;
- que le Royaume-Uni a pris des mesures unilatérales dans la zone contestée, y compris d'exploration et de production de ressources naturelles et non-renouvelables et a organisé des exercices militaires;
- EXPRIME** sa préoccupation face aux actions unilatérales prises par le Royaume-Uni dans la zone contestée, y compris l'exploration et la production de ressources naturelles et non-renouvelables et la tenue d'exercices militaires, contrairement à la Résolution 31/49 de l'Assemblée générale de Nations Unies;
- EXHORTE** les gouvernements d'Argentine et du Royaume-Uni à reprendre les négociations sans délais, afin d'arriver à une solution pacifique au conflit de souveraineté, en tenant dûment compte des dispositions et objectifs de la Charte des Nations Unies et de la Résolution de l'Assemblée générale 1514 (XV), (notamment le principe d'intégrité territoriale) ainsi que des intérêts de la population des îles Malouines.

RÉSOLUTION N° 45 – CONCERNANT LA LUTTE DES PEUPLES NGÖBE-BUGLÉ À PANAMA

**Le 29^e Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP),
réuni à Durban, Afrique du Sud, du 27 au 30 novembre 2012**

INFORMÉ	des nombreuses protestations lancées à l'échelle internationale par la FENASEP, Panama, suite aux deux agressions déjà commises à l'encontre de nos frères panaméens, les peuples Ngöbe Buglé, qui luttent pour protéger leur environnement face aux intérêts extérieurs visant l'exploitation inconsidérée et excessive des ressources naturelles et de l'eau qui sont protégées depuis des générations;
PRÉOCCUPÉ	par le nombre de victimes d'agressions physiques et psychologiques dirigées contre la communauté indigène des Ngöbe Buglé dans le sillage de la répression brutale exercée par les forces de police et les troupes d'élite panaméennes en février 2012;
DÉPLORE	cette agression gratuite, qui n'est autre que le second incident violent de ce type commandité et perpétré en moins de deux ans par le chef d'Etat de la République de Panama, M. Ricardo Martinelli, et ses services;
ET REAFFIRME	incontestablement la violation de la Convention de l'OIT n° 169, ratifiée par Panama, qui reconnaît expressément aux peuples indigènes <i>le droit non seulement d'utiliser leur propre langue mais aussi d'être reconnus en tant qu'entité collective, ainsi que d'autres droits, comme le droit de disposer de leurs terres et leurs territoires;</i>
CONDAMNE	le Gouvernement de la République de Panama pour ces actes d'agression répétés et il appelle également le système judiciaire national à s'expliquer au sujet du recours excessif à la force policière à l'encontre de nos frères indigènes, de même qu'à identifier et sanctionner les instigateurs de ces actes;
ET EXHORTE	les délégués présents lors de ce 29 ^{ème} Congrès mondial à transmettre un exemplaire de cette résolution aux ambassades de la République de Panama accréditées dans leurs pays.

RÉSOLUTION N° 47 – UNITÉ SYNDICALE INTERNATIONALE

Le 29^e Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP),
réuni à Durban, Afrique du Sud, du 27 au 30 novembre 2012

OBSERVE:

- a) Les défis auxquels sont confrontés les travailleurs du monde entier en cette période d'austérité sévère, et l'atteinte au secteur public ainsi qu'aux services publics qu'il délivre.
- b) Les alliances conservatrices qui ont été instaurées par les employeurs, les institutions financières et leurs partenaires gouvernementaux afin de répondre à un programme fondé sur des principes néolibéraux, qui conforte les puissants dans leur position de force et oriente leur action coordonnée dans le but de compromettre les avantages sociaux et l'organisation syndicale.
- c) Le degré de fragmentation syndicale qui existe dans nombre de pays et la nécessité de mettre sur pied des fusions et des alliances afin de défendre les niveaux de vie des travailleurs.
- d) L'absolue nécessité d'élaborer un programme crédible en réponse à la crise économique, qui s'appuie essentiellement sur les besoins de la classe ouvrière et des pauvres, et qui entend soustraire de manière décisive le pouvoir à ceux qui contrôlent actuellement les richesses, pour le soumettre à un processus de contrôle social et de reddition de compte.
- e) L'absolue nécessité d'établir une organisation syndicale mondiale unique, unie, démocratique et indépendante, capable de défendre la classe ouvrière mondiale au travers de campagnes de solidarité efficaces, et faisant fi des reliquats de la Guerre Froide.
- f) La nécessité d'établir des organisations syndicales mondiales complémentaires réunissant les syndicats d'un même secteur et capables de contribuer à une alternative mondiale à l'austérité et de mener des actions de solidarité décisives dans le but de défier les politiques néolibérales.
- g) Les entreprises initiées au niveau continental, par ex. en Afrique afin d'unir la CSI Afrique et l'Organisation de l'unité syndicale africaine (OUSA).
- h) Le gaspillage et les dissensions suscités par la présence d'organisations syndicales mondiales et continentales concurrentes, et les opportunités qui en découlent afin de saper la coalition syndicale.

DECIDE que:

1. L'ISP va se positionner comme chef de file pour encourager un dialogue entre la CSI et la FSM afin d'évaluer les possibilités d'établissement d'une organisation syndicale mondiale unie, indépendante et démocratique.
2. Les affiliés de l'ISP seront encouragés à rallier les affiliés d'autres fédérations syndicales nationales, ainsi que de syndicats indépendants du secteur public, dans le but d'ouvrir un débat autour d'une action unie et d'une future coalition.

RÉSOLUTION N° 49 – LA PALESTINE ET LE MOYEN-ORIENT

(Résolution composite basée sur les projets de Résolution n° 40, n° 41 et n° 43
et sur l'amendement n° 15 à la Résolution n° 40)

**Le 29^e Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP),
réuni à Durban, Afrique du Sud, du 27 au 30 novembre 2012**

NOTANT QUE

- L'ISP défend l'idée selon laquelle seule la création d'un État palestinien souverain, indépendant, démocratique, contigu et viable, vivant aux côtés d'un État d'Israël assuré de sa sécurité, permettra d'instaurer la paix et la stabilité au Moyen Orient.
- La résistance organisée des travailleurs est essentielle afin d'assurer une paix durable et le Congrès décide de continuer à établir des liens avec les organisations de travailleurs de Palestine et d'Israël qui défendent l'égalité, les droits de l'homme et le droit international, en soulignant qu'il est nécessaire d'initier une action collective et de reconnaître leurs intérêts communs à instaurer l'unité et la paix.
- L'ISP condamne toutes les formes d'injustices constituant une infraction au droit international et elle considère que l'occupation de la Cisjordanie, le blocus contre la Bande de Gaza et l'existence de colonies israéliennes illégales perpétuent l'instabilité et la violence dans la région.
- Le Congrès estime que mettre un terme à l'isolement de Gaza sera une étape importante dans la résolution du conflit et il appelle à lever le blocus contre la Bande de Gaza, à mettre fin à l'occupation de la Cisjordanie par Israël et à supprimer l'ensemble des colonies.

NOTANT PAR AILLEURS QUE

L'annexion par Israël de vastes territoires au mépris du droit international, en édifiant des murs et des points de contrôle et en détruisant des habitations palestiniennes au cours du processus, est une stratégie délibérée pour nuire à la viabilité de la Cisjordanie et, de ce fait, au potentiel de création d'un État palestinien indépendant.

EN CONSÉQUENCE, le Congrès de l'ISP approuve l'appel lancé par la Fédération générale des syndicats de Palestine (PGFTU) afin d'amener le mouvement syndical international à soutenir les efforts de l'Autorité palestinienne et de l'Organisation de libération de la Palestine en faveur de la reconnaissance immédiate d'un État palestinien par les Nations Unies.

LE CONGRÈS ENJOINT l'ISP à :

- Approuver l'appel de la PGFTU en faveur de la reconnaissance d'un État palestinien ;
- Collaborer avec d'autres fédérations syndicales afin de mettre en place une campagne visant à persuader les entreprises complices de l'occupation à cesser toute activité économique dans les colonies illégales et les zones industrielles des Territoires occupés de Cisjordanie et de Jérusalem-Est ;
- Œuvrer pour dénoncer et mettre un terme à l'exploitation des travailleurs palestiniens dans les colonies et les zones industrielles ;
- Inviter le mouvement syndical dans le monde entier à redoubler d'efforts pour exercer de l'influence et des pressions sur le gouvernement israélien afin que ce dernier respecte les résolutions de l'ONU et mette un terme à l'occupation et à la colonisation illégales des territoires palestiniens ainsi qu'à l'exploitation des ressources naturelles palestiniennes ;
- Consacrer des ressources à la création d'organisations syndicales démocratiques dans toute la Palestine et la sous-région dans son ensemble et de favoriser les contacts entre les syndicalistes palestiniens et leurs camarades d'autres pays afin d'offrir des possibilités de formation et d'action solidaire concrète.

LE CONGRÈS APPELLE les affiliés à :

- Approuver l'appel de la PGFTU en faveur de la reconnaissance d'un État palestinien et faire pression auprès de leurs gouvernements pour les amener à faire de même ;
- Soutenir l'action menée par l'ISP et d'autres fédérations syndicales mondiales à l'égard des entreprises complices ;
- Venir grossir les rangs des campagnes en cours dans leurs pays respectifs qui visent la cessation immédiate de l'occupation illégale, comme seul ciment d'une paix durable au Moyen-Orient.
- Intervenir auprès de leurs autorités gouvernementales et de la communauté internationale afin d'assurer une paix durable au travers d'un accord négocié sur la base du respect mutuel et de l'auto-détermination, de la justice pour le peuple palestinien et de la sécurité pour Israël.

- Accroître la pression exercée afin de mettre un terme à l'occupation israélienne des territoires palestiniens et retirer le mur de séparation ainsi que les colonies illégales, en menant une campagne pour inciter au désinvestissement des entreprises associées à l'occupation ainsi qu'aux colonies illégales et au mur de séparation, en appliquant la législation internationale qui refuse toute exonération sur les exportations de produits en provenance des territoires occupés.
- Exhorter les gouvernements des États membres de l'Union européenne à appliquer la législation européenne en matière de traçabilité des produits ;
- Agir, dans le cadre de la responsabilité sociale d'entreprise, en collaboration avec les salariés des entreprises concernées, afin que ces dernières cessent toute activité menée dans les colonies illégales ou liée à ces dernières ;
- Faire pression sur les entreprises installées en Israël ainsi que sur le gouvernement israélien afin que ces derniers respectent un travail décent pour tous, conformément aux huit Conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et comme indiqué dans les conclusions de la déclaration finale de la Conférence Rio+20.

Résolutions d'urgence

RÉSOLUTION D'URGENCE SUR LES DROITS ELEMENTAIRES DU TRAVAIL POUR LES EMPLOYES DES SERVICES PUBLICS JAPONAIS

**Le 29^e Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP),
réuni à Durban, Afrique du Sud, du 27 au 30 novembre 2012,
adopte la résolution d'urgence suivante :**

Le gouvernement japonais a présenté à contrecœur un projet de loi au parlement du pays concernant le droit d'organisation des pompiers et les droits élémentaires du travail des employé-e-s des services publics japonais, comme nous le demandions depuis plus de 60 ans. Toutefois, compte tenu de l'opposition des forces conservatrices, ce projet de loi a été rejeté le 16 novembre 2012.

L'ISP demande instamment au parlement japonais de réserver un accueil favorable aux recommandations de l'OIT en toute bonne foi, afin que le parlement puisse adopter d'urgence ce projet de loi. Nous appelons l'ISP à superviser la situation et à apporter sa solidarité lorsque nécessaire.

RÉSOLUTION D'URGENCE SUR LE MALI

**Le 29^e Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP),
réuni à Durban, Afrique du Sud, du 27 au 30 novembre 2012**

NOTANT	l'invasion du nord du Mali, pays un et indivisible, par des groupes imbus d'injustice et de conquêtes injustifiées dans ce vingt et unième siècle où seuls la démocratie et le respect des droits Humains ont fait leurs preuves dans le processus du développement durable des peuples ;
CHOQUÉ	par les exactions perpétrées sur les peuples sans armes des villes du nord Mali pour les empêcher de se révolter contre l'agression dont ils sont les victimes contraints et résignés; Ayant constaté avec amertume que ces violences ont été plus concentrées sur la couche la plus vulnérable de la population que sont les femmes et les enfants à l'instar de la femme lapidée pour avoir vécu avec un homme sans être mariée;
RÉVOLTÉ	par la proclamation unilatérale de l'indépendance du territoire ainsi divisé sans le consentement des peuples autochtones et dans l'impuissance totale des forces de défenses nationales,
CONSIDÉRANT	que les exactions et toute la situation du nord Mali relèvent de la violation éhontée des Droits Humains et bafouent toutes les règles et droits fondamentaux de l'OIT et de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme intolérable pour les acteurs de justice et de solidarité que nous sommes ;
SOUTIENT	la communauté internationale et l'Union Africaine dans toutes leurs décisions visant à ramener la paix et l'unité au Mali ;
EXHORTE	tous les affiliés du Mali à s'associer à toutes les actions mises en place par leur gouvernement et la communauté internationale en vue de la libération du Nord du pays ;
LANCE	un appel pressant à tous les groupes en faction dans cette partie du pays à déposer les armes et à revenir à la table de négociation sur la base de la démocratie et du respect des Droits Humains ;
DÉCIDE	1) de mettre l'ISP à la disposition de tous les affiliés maliens ayant besoin de sa médiation en vue de ramener la paix au nord du Mali ; 2) de veiller à ce que l'ISP soutienne les affiliés à ériger la démocratie au Mali au rang des priorités menant au développement des peuples et à l'épanouissement des travailleurs-es de ce pays.

RÉSOLUTION D'URGENCE SUR LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

**Le 29^e Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP),
réuni à Durban, Afrique du Sud, du 27 au 30 novembre 2012,
adopte la résolution d'urgence suivante:**

Depuis bientôt six mois, le peuple Congolais et le monde entier assistent impuissants à la recrudescence d'une violation flagrante des droits humains perpétrée par les pays voisins et cachées sous la forme d'une rébellion interne.

NOTANT QUE cette rébellion n'est autre que l'expression cachée du désir de ces pays à mettre la main sur les richesses des provinces envahies et en voie d'invasion perpétuant ainsi un hold-up à ciel ouvert au vu et au su de toute la communauté nationale et internationale,

CONSIDÉRANT QUE les soutiens de cette rébellion se servent du désir légitime d'une partie du peuple au partage du pouvoir pour s'ingérer dans la situation du pays afin de le déstabiliser pour l'assouvissement de leur désir caché,

CONSTATANT QUE cette situation complique la vie des travailleurs –es du pays, dégrade un peu plus leurs conditions de vie et de travail et ouvre la voie à d'autres violations des droits humains, surtout celles perpétrées sur les femmes en temps de guerre,

METTANT EN EXERGUE QUE tout différend au sein d'un même peuple peut se régler par le dialogue et qu'il existe déjà des ouvertures réelles à la négociation réalisées par le pouvoir en place,

PRENANT EN COMPTE les accords déjà signés entre la rébellion et les tenants du pouvoir interne et qui sont demeurés sans respect à ce jour, exacerbant ainsi le ressentiment des rebelles,

EXHORTE le gouvernement congolais à tout mettre en œuvre pour reprendre le dialogue avec les rebelles et l'ensemble de la classe politique ainsi que la société civile, afin d'éviter au pays de tomber dans le chaos,

LANCE UN APPEL PRESSANT à tous les rebelles afin qu'ils acceptent le dialogue sans lequel leur légitime désir ne peut aboutir, car quelque soit l'issue de la guerre, ils seront condamnés à négocier avec les vaincus pour asseoir leur règne ;

En tant que défenseur des droits humains, l'ISP:

RECOMMANDE à tous ses affiliés de renforcer les liens de solidarité avec la SOLSICO et ses membres du Nord Kivu afin de les aider à résister face à leurs conditions de vie jusqu'à la résolution complète du problème,

DEMANDE aux Nations Unies d'obtenir des pays impliqués dans cette agression de renoncer à leurs desseins ignobles envers le peuple Congolais au risque de retrouver sur leurs chemins les travailleurs-es affiliées de leurs pays,

RECOMMANDE à tous les affiliés et les syndicats du secteur public du Congo de se mobiliser afin de faire échec à cette guerre.

RÉSOLUTION D'URGENCE SUR LA TUNISIE

**Le 29^e Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP),
réuni à Durban, Afrique du Sud, du 27 au 30 novembre 2012, note :**

Suite aux évènements successifs et douloureux survenus dans certaines villes tunisiennes surtout depuis la grève générale déclenchée dans la région du Siliana, et suite aux répressions armées de la police faisant plus de deux cent cinquante blessés dont certains sont dans une situation critique,

Et dans le cadre des réactions de soutien aux militants de la région et l'indignation à l'égard de cette politique, les congressistes réunis à Durban à l'occasion du 29^eème congrès de l'ISP :

EXPRIMENT leur soutien au militantisme de l'Union Générale des Travailleurs Tunisiens (UGTT), pour la justice sociale, la réduction du déséquilibre du développement régional, l'emploi et l'amélioration des conditions du travail ;

**DENONCENT
FERMEMENT** les répressions exercées par les agents de police à l'égard des manifestants revendiquant des réformes sociales et politiques. Ce traitement par la police rappelle celui du dictateur déchu que le peuple tunisien a brillamment affronté ;

INCITENT le gouvernement tunisien à libérer les détenus qui exerçaient leur droit à la liberté d'expression et de manifestation et de gérer positivement la transition démocratique par le biais d'une réforme socio-politique fondée sur le dialogue et l'élargissement de la participation civile et politique de toutes les composantes de la société tunisienne.

Dans ce cadre, l'Internationale des Services Publics :

SOUTIENT l'initiative du dialogue national menée par l'UGTT en vue d'apaiser la tension sociale et politique et de créer un climat favorable pour surmonter la crise ;

EXHORTE les syndicalistes à participer massivement et efficacement au Forum Social Mondial prévu pour le mois de Mars 2013 en Tunisie, comme signe de soutien aux syndicalistes tunisiens membres dans leur lutte pour la réussite et la consolidation de la transition démocratique et prévention de la rechute, notamment face aux menaces d'hégémonie de certaines parties sur l'espace politique.

RÉSOLUTION D'URGENCE SUR L'UGANDA

**Le 29^e Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP),
réuni à Durban, Afrique du Sud, du 27 au 30 novembre 2012**

NOTANT QUE

- L'ISP défend le droit de tous les peuples à l'égalité des chances indépendamment du genre, du statut marital, de l'origine ethnique, de la nationalité, du handicap, de l'orientation sexuelle, de l'âge ou de la religion et ce, sur le lieu de travail, au sein des syndicats et, de façon plus générale, dans le contexte politique, économique, social et culturel ;
- L'ISP s'engage à défendre les droits des travailleurs/euses lesbiennes, gays, bisexuel(le)s et transsexuel(le)s (LGBT) du monde entier ;
- L'ISP s'inquiète profondément de la nature, du contenu et de l'impact potentiel du projet de loi contre l'homosexualité (ci-après « le projet de loi »), récemment déposé et actuellement examiné par le Parlement ougandais.
- L'ISP est convaincue que, si il est adopté, ce projet de loi viendra mettre à mal les fondements mêmes de la société ougandaise en :
 - violant les droits des communautés déjà vulnérables et lourdement stigmatisées, en portant atteinte à leur dignité, à leur vie privée, ainsi qu'aux autres droits protégés par la Constitution ;
 - perturbant la vie des familles et de la communauté, en obligeant tout un chacun, sous peine de sanctions pénales, à dénoncer toute personne suspectée d'avoir des relations sexuelles avec des personnes du même sexe ;
 - tentant de retirer l'Ouganda de la famille des nations en manquant aux obligations imposées par le droit international ;
 - limitant les interventions de santé publique telles que la prévention du VIH, ainsi que les traitements, les soins et le soutien liés au virus ;
 - attisant le préjugé et la haine et en encourageant les actions nuisibles et les violences à l'encontre des personnes ayant des relations sexuelles avec des personnes du même sexe.

SOULIGNANT QUE la société civile et les partenaires concernés n'ont pas été impliqués dans la préparation de ce projet de loi, ce qui est clairement contraire à la Constitution de l'Ouganda.

EXHORTE ainsi le gouvernement ougandais à retirer immédiatement ce projet de loi du Parlement.

MANDATE L'ISP POUR:

- Appeler le mouvement syndical international à condamner toute discrimination à l'égard des travailleurs/euses LGBT ;
- Appeler les syndicats du monde entier à intervenir auprès de leur gouvernement afin que ces derniers fassent pression sur le gouvernement ougandais en faveur du retrait de ce projet de loi ;
- Soutenir les affiliés de l'ISP en Ouganda dans leur lutte pour l'égalité des droits des travailleurs/euses LGBT, ainsi qu'en faveur d'un dialogue social constructif.

RÉSOLUTION D'URGENCE CONCERNANT LES COTISATIONS DE L'ISP POUR 2013-2017 POUR UNE MEILLEURE EFFICACITE ET PERENNITE DE L'ISP

**Le 29^e Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP),
réuni à Durban, Afrique du Sud, du 27 au 30 novembre 2012**

CONSTATE QUE :

Le Congrès a adopté un Programme d'action ambitieux qui définit l'orientation des activités de l'ISP pour les cinq prochaines années. L'ISP a décidé de contribuer à la justice sociale en luttant pour des services publics de qualité et pour les droits syndicaux. Cette lutte comporte de multiples aspects et nécessite des engagements fermes à l'égard d'objectifs diversifiés. Compte tenu de la situation politique et économique actuelle à l'échelle mondiale, une coopération internationale solide est indispensable.

Ainsi, le Congrès **souhaite** une mise en œuvre efficace du programme au cours des prochaines années.

Le Congrès **reconnait** que davantage de ressources lui sont nécessaires pour pouvoir entreprendre ce programme exigeant. Le Secrétariat a déjà procédé à une rationalisation des moyens et réalisé des gains de productivité en améliorant ses méthodes de travail et en utilisant les technologies modernes. Toutefois, ces mesures ont atteint leurs limites. La cotisation actuelle de €0,895 par adhérent/e est la plus faible de l'ensemble des Fédérations syndicales internationales et n'a pas été revalorisée depuis 2008.

Par conséquent, le 29^{ème} Congrès mondial de l'Internationale des services publics, tenu à Durban, en Afrique du Sud, le 30 novembre 2012, délègue au nouveau Conseil exécutif la responsabilité:

- de définir le montant des cotisations pour 2013 lors de sa première réunion ;
- d'adopter un budget en conséquence pour 2013 lors de sa réunion de 2013 ;
- de fixer le montant des cotisations pour 2014, 2015, 2016 et 2017 lors de ses réunions annuelles.

Résolutions déferées au Conseil exécutif

RÉSOLUTION N° 28 – RENFORCER L'ISP ET LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Le 29^e Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP),
réuni à Durban, Afrique du Sud, du 27 au 30 novembre 2012

NOTE ce qui suit:

- a) La nécessité d'assurer que l'ISP soit en mesure de répondre efficacement aux répercussions de la crise financière mondiale sur les travailleurs du secteur public, les services qu'ils délivrent ainsi que les atteintes à l'encontre des droits légaux et syndicaux de ces travailleurs dans leur ensemble.
- b) La nécessité de développer des alternatives populaires et pratiques aux mesures mises en œuvre actuellement dans les économies précaires à travers le monde, qui reposent sur des mesures d'austérité sévères, et la paupérisation accrue des pauvres.
- c) La nécessité de réévaluer le caractère central de la solidarité, au niveau national et international, et ainsi de repenser la solidarité que nous témoignons les uns à l'égard des autres, d'examiner des moyens de proposer des actions solidaires plus efficaces et de rallier le soutien populaire à une échelle nationale mais aussi au-delà des frontières.
- d) La nécessité de mobiliser consciemment l'ensemble des travailleurs du secteur public comme privé dans le cadre des campagnes menées par l'ISP afin de sauver les services publics menacés.
- e) La nécessité de développer des approches de campagne qui fassent appel aux actions les plus efficaces qui soient et tiennent compte des conditions en vigueur dans le Nord et dans le Sud, et dont émanent des requêtes claires et sensées susceptibles de mobiliser nos adhérents dans le cadre d'une action de masse.
- f) La nécessité de contribuer au renforcement des capacités de campagne des affiliés de l'ISP, en définissant notamment comment établir des liens avec les communautés pauvres et comment répondre efficacement aux propositions du gouvernement basées sur l'austérité et les formes de privatisation.
- g) La nécessité de soutenir la mise en réseau au niveau national et transfrontalier afin de renforcer les activités de solidarité et appuyer les projets.
- h) La nécessité de répondre à l'absence de démocratie interne pour les affiliés de l'ISP, qui restreint la capacité à mobiliser et mettre en place des campagnes efficaces renforçant le mouvement syndical.
- i) Le travail accompli au niveau régional au travers des Think Tanks et autres initiatives afin d'explorer les défis et les réponses et identifier des stratégies créatives et durables afin de renforcer l'ISP et ses affiliés.

DECIDE de ce fait de:

1. Entreprendre sans délais une révision du travail de solidarité de l'ISP à l'échelle internationale, dans le but d'élaborer des documents sur lesquels pourront s'appuyer les échanges visant à définir comment mettre à profit les pratiques de références pour améliorer notre travail de solidarité nationale et internationale.
2. S'engager à intensifier la diffusion d'informations qui soient accessibles et dont on puisse s'inspirer afin d'encourager les actions solidaires et rompre avec les approches devenues formalistes et courantes, et souvent inefficaces. Ceci afin d'assurer que la solidarité repose sur l'unité de la classe ouvrière et qu'elle ne soit pas limitée à certains secteurs seulement ou fonction d'une orientation idéologique spécifique.
3. Mettre au point des « outils » appropriés qui permettront à chacun des affiliés de mener un « audit démocratique » de sa propre structure et des structures de l'ISP au niveau national, dans le but d'identifier les moyens les plus efficaces de renforcer l'engagement et l'unité des adhérents, d'agir activement en faveur de l'égalité entre hommes et femmes, d'assurer reddition de comptes et transparence, et pour nous permettre de revendiquer que nous sommes fidèles à ce que nous prôtons.
4. Renforcer la capacité de l'ISP à élaborer une vision et des propositions pratiques eu égard au Service Public de Qualité, sur fond de mesures d'austérité et de réponses d'inspiration néolibérale à la crise du capitalisme. Ces approches doivent se présenter comme des alternatives au moins fondées sur des politiques progressistes de redistribution, l'intervention de l'État, la transparence et l'anti-corruption, et renforçant le pouvoir des travailleurs.
5. Encourager l'établissement de réseaux constitués sur la base de l'autonomie afin de développer une coopération plus étroite entre les affiliés à l'échelle nationale et internationale, et capables de renforcer les opportunités de solidarité continue.
6. Étudier la possibilité de nomination par les CNC d'un Chargé de solidarité qui participera à la supervision et la coordination d'actions solidaires efficaces au niveau national ainsi qu'à l'étranger.

RÉSOLUTION N° 46 – INSTITUTIONNALISER LE PRIX SYNDICAL INTERNATIONAL À LA MÉMOIRE DE G. KANDASAMY AU SEIN DE L'INTERNATIONALE DES SERVICES PUBLICS

**Le 29^e Congrès mondial de l'Internationale des Services Publics (ISP),
réuni à Durban, Afrique du Sud, du 27 au 30 novembre 2012**

RECONNAISSANT	le leadership extraordinaire et les contributions inestimables de G. Kandasamy à la croissance et au développement de l'ISP dans l'Asie Pacifique;
APPRÉCIANT AVEC GRATITUDE	son engagement profond et de son dévouement à la vision, aux valeurs et aux objectifs de l'ISP, ses initiatives créant des précédents avec le lancement du Fonds de l'Asie Pacifique, et son insistance pour la décentralisation des opérations de l'ISP, ses services remarquables en tant que membre de longue date du l'organe régional, ce jusqu'à son mandat de président du Comité consultatif régional d'Asie Pacifique (APRAC), devenu depuis APREC;
DÉCLARANT	qu'il est nécessaire que ses legs et luttes en tant que Secrétaire général de l'AUPE à Singapour mais aussi au sein du mouvement syndical élargi soit connus par les membres et les dirigeants de l'ISP, notamment par les jeunes travailleurs/euses dans la région, et deviennent une source d'inspiration et de motivation;
RENDANT HOMMAGE	à la mémoire, à la vie, aux victoires et au leadership de G. Kandasamy, hommage qui n'a que trop tardé;
L'HONORANT	en institutionnalisant et en lui consacrant le prix syndical international G. Kandasamy (GK ITUA) au sein de l'ISP, comme étant la manière la plus approprié de le faire;
CRÉANT	un Conseil d'administrateurs GK ITUA pour définir les critères, mécanismes, recherche, sélection et administration du prix qui sera remis à des membres de syndicats méritants de l'ISP dans la Région Asie Pacifique une fois tous les cinq ans sur une période de Congrès de l'ISP à compter du Congrès mondial de l'ISP de 2017 dans la région Asie-Pacifique;
AFFECTANT	un pourcentage du Fonds de l'Asie-Pacifique pour rassembler les ressources et la mobilisation afin de soutenir le Prix GK ITU;
DEMANDE	au Congrès mondial de l'ISP de créer ce prix et de confier le suivi de sa mise en œuvre au Conseil exécutif.

Résolutions retirées avant le Congrès

**PROJET DE RÉOLUTION N° 27 – RENFORCEMENT SYNDICAL ET
SOLIDARITÉ INTERNATIONALE**

PROJET DE RÉOLUTION N° 38 – ACCORDS CADRES INTERNATIONAUX

Résolutions retirées par le Congrès

**PROJET DE RÉOLUTION N° 40 – PALESTINE & MOYEN-ORIENT
(retiré en faveur de la Résolution composite N° 49)**

**PROJET DE RÉOLUTION N° 41 – PALESTINE
(retiré en faveur de la Résolution composite N° 49)**

**PROJET DE RÉOLUTION N° 43 – PALESTINE
(retiré en faveur de la Résolution composite N° 49)**

Résolution rejetée par le Congrès

PROJET DE RÉOLUTION N° 48 – COTISATION ANNUELLE